

№53 / janvier 2013

# SAÔNE

## VOTRE COMMUNE



p2à4

plan  
LOCAL  
D'URBANISME

23 périscolaire

ACCUEIL DE LOISIRS

6  
groupe  
SCOLAIRE

# Sommaire

<b>SaônoRiTÉS</b> .....	<b>1</b>
plan LOCAL D'URBANISME .....	2-4
sapeurs-pompiers .....	5
VISITE ministÉRIELLE .....	5
groupe SCOLAIRE .....	6
<b>AGENDA</b> .....	<b>7</b>
comptes rendus des CONSEILS MUNICIPAUX. . . . .	8 > 9
<b>DÉCLARATIONS</b> préalables	
permis DE CONSTRUIRE .....	10
<b>RECETTES</b> DE CUISINE .....	10 > 11
<b>ÉTAT CIVIL</b> .....	11
<b>VIDE grenier</b> .....	12
<b>ÉCOLE DE FOOT</b> .....	12
<b>ÉCOLES</b> .....	12
<b>FOND DE SOLIDARITÉ</b> Logement. . . . .	13
<b>MAISON CONTOZ</b> LABEL .....	13
<b>PRÉVENTION</b> cambriolage .....	14
eau <b>POTABLE</b> .....	14
<b>DÉNEIGEMENT</b> .....	15
<b>SÉCURITÉ</b> .....	15
11 <b>NOVEMBRE</b> .....	16-17
coup <b>DE GUEULE</b> .....	18
restauration <b>SCOLAIRE</b> .....	18
<b>CCAS</b> .....	19
<b>HISTORIQUE</b> des jumelages . . . . .	20-21
<b>un beau projet</b> en perspective .....	22
<b>pÉrISCOLAIRE</b> .....	22-23
association <b>AGMS</b> .....	24
maison de <b>RETRAITE</b> .....	24
jours <b>DE COLLECTE</b> .....	25
<b>EXPOSITION</b> à La médiathèque . . . . .	26

# L'éditorial

Alain VIENNET > Maire de Saône



*L'année 2013 commence et j'aurais envie de ne formuler qu'un vœu : qu'elle soit aussi riche et fructueuse que la précédente pour notre commune.*

*En effet à Saône, l'année est désormais bien rythmée. Notre village est largement connu et reconnu par la richesse de ses événements et de ses diverses activités sportives et culturelles. L'ensemble des administrés ainsi que les Grands Bisontins en profitent pleinement.*

*Je fais référence, vous l'aurez compris, à la Diagonale du Doubs, Saveurs et Passions, la Fête des écoles, SaônoRiTÉS, les différentes rencontres sportives, la Fête de l'Afrique, le vide grenier, les expositions d'art à la médiathèque, le Téléthon... tous animés et orchestrés avec le même entrain par de nombreux bénévoles engagés.*

*Le Conseil municipal et moi-même en sommes très fiers et les soutenons autant que possible à la hauteur de nos moyens humains et financiers.*

*Car, qu'en serait-il sans ce bénévolat et ce tissu associatif ?*

*Le rayonnement et l'attractivité de Saône auraient-ils la même existence et autant de résonance au sein de l'agglomération ?*

*C'est pourquoi, il est important que chacun d'entre nous s'engage et soit acteur aux côtés des associations, des clubs et des collectivités pour la pérennité et le renouvellement de cette énergie qui crée une solidarité indéniable et des liens forts dans ce monde où malgré tout, chacun veut consommer mais d'une façon trop souvent égoïste et individuelle.*

*Les collectivités qui ont fait le choix d'accompagner ces initiatives ont également la responsabilité et la charge d'apporter les équipements et les investissements nécessaires à ce fonctionnement.*

*Et c'est bien le cas à Saône, avec nos projets de mandat qui sont en cours de construction ou d'achèvement.*

*Le plateau sportif, avec les différentes salles d'activités en cours de finition, complétera les équipements déjà en place et ne pourra que satisfaire les besoins et les attentes.*

*La livraison de la première tranche du groupe scolaire dans quelques semaines maintenant, permettra enfin d'accueillir les enfants dans des locaux normalisés et adaptés. Ces bâtiments, respectueux de l'environnement réduiront les coûts de fonctionnement, et cet investissement, voulu au cœur du village, ne pourra que contribuer à renforcer encore un peu plus, l'attrait dans les commerces et les services du centre.*

*Les compétences communales sont si nombreuses et variées qu'elles ne peuvent être malheureusement citées et détaillées dans notre journal communal. Mais je peux vous assurer qu'elles ne sont pas en reste, et chacun peut à son gré le constater et l'observer au quotidien, autour de lui dans son quartier, nos rues, nos forêts, nos services...*

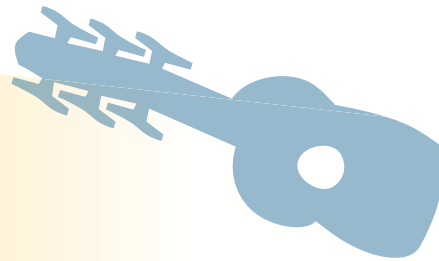
*Chaque jour l'ensemble du personnel aux côtés des élus s'emploie à tout mettre en œuvre pour améliorer les services et faciliter la vie de chacun d'entre vous. L'objectif collectif qui nous anime : faire de Saône une ville dynamique à la campagne où il fait bon vivre.*

*Soyez assurés de notre implication forte et quotidienne à vos côtés.*

*En ce début d'année, je veux, avec les agents communaux et les élus, vous souhaiter à tous des vœux de bonne santé, de bonheur et de réussite.*

*Bien à vous, Alain Viennet*

# Saônorités



**Notre commune a eu l'honneur d'assister cette année à la naissance d'un nouveau festival de musique, Saônorités. Organisé par l'Amicale des écoles publiques de Saône avec le soutien de la municipalité, cette manifestation a connu un franc succès avec plus d'un millier de spectateurs ayant répondu présent.**

L'objectif était de rythmer cette journée du 15 juin 2012 autour de 3 axes : une bourse à la zique, la mise en valeur des ateliers musicaux saônois (Amicale et Batterie Fanfare) pour terminer par 6 concerts.

Pour remporter ce défi, Raphaël Lazzeroni (instigateur du projet pour l'Amicale) a bénéficié d'une aide et d'un soutien important de la part de nombreuses personnes et organismes. En effet, 15 bénévoles formant le comité d'organisation ont travaillé à ses côtés tout au long de l'année. Plus de 60 bénévoles se sont portés volontaires pour la mise en œuvre du projet le jour J. Nombre de commerçants et entreprises du secteur ont également apporté leur soutien financier au projet. Sur la grande scène mise à disposition par la Communauté d'Agglomération, les groupes

musicaux invités à se produire l'ont fait bénévolement, tout comme la Batterie Fanfare de Saône à l'église, et le conservatoire de Besançon à l'école. Enfin, la municipalité et ses employés ont mis tout en œuvre pour que Saônorités devienne un événement clé dans la vie communale.

De 10 heures à 18 heures, la scène installée dans la cour de l'école primaire a vu se succéder une soixantaine d'enfants des ateliers musicaux, une occasion rare pour ces jeunes musiciens de se produire en duo ou trio. Une dizaine d'élèves du conservatoire de Besançon sont également venus présenter sous un angle pédagogique 2 œuvres classiques, un aspect souvent étranger aux festivals. Parallèlement, une bourse à la musique se tenait dans la cour pour qui voulait vendre son matériel.

En soirée, 5 groupes de styles différents se sont produits sur la grande scène place Charles de Gaulle. De la chanson française au jazz manouche en passant par le rock et le reggae, il y en avait pour tous et pour tous les goûts, Saônorités est avant tout un rendez-vous familial. Les habitants de Saône et des environs ont répondu présents à cette nouvelle manifestation. Une ambiance très chaleureuse et un public varié ont couronné de succès le travail d'une année.

**Le comité d'organisation vous donne dès à présent rendez-vous le 15 juin 2013 pour la deuxième édition !**



# LE PLAN LOCAL D'URBANISME

## Pourquoi faire évoluer le document d'urbanisme ?

La commune de Saône dispose d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 29 octobre 1999. Le document a été modifié une première fois le 29 novembre 2006 puis le 27 août 2010.

En cohérence avec la démarche d'élaboration du SCOT de l'agglomération bisontine, le Conseil municipal a souhaité faire évoluer son document d'urbanisme, c'est pourquoi il a décidé de mettre en place un document d'urbanisme de type Plan Local d'Urbanisme qui sera en accord avec les dernières lois Grenelle (I et II).

Lors du Conseil municipal du 29 juin 2011, une délibération a été prise prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

En parallèle, le Conseil municipal conduit une démarche de mise en place d'un Règlement Local de Publicité en concertation avec le Grand Besançon.

## Qui participe à l'élaboration du PLU ?

L'étude de l'élaboration du PLU est conduite par la commune de Saône.

Tout au long de l'étude sont associées les personnes publiques susceptibles d'apporter informations, avis et conseils. Il s'agit des services de l'Etat (et plus particulièrement la DDT et l'Architecte des BâtimENTS de France), le Conseil régional, le Conseil général, Le Grand Besançon, les chambres consulaires (par exemple la Chambre d'agriculture)... mais aussi les communes limitrophes...

L'Agence d'Urbanisme De l'Agglomération Bisontine (AUDAB) apporte aussi ses conseils à la commune.

La concertation est aussi organisée tout au long de l'étude. Elle a déjà donné lieu à l'organisation d'une première réunion publique :

- Le 2 juillet 2012, il a été présenté le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

## Où en est-on dans l'étude du PLU ?

Les études ont commencé en Juin 2011. **Un premier diagnostic** a été présenté à la commission PLU à l'automne 2011...

Saône est une commune qui a connu depuis le milieu des années 70 une forte hausse de sa population passant de 1341 habitants à 3 189 selon le recensement INSEE de 2008. C'est donc une commune attractive avec une population plutôt jeune. Cette population est aujourd'hui accueillie dans un parc de logements plutôt diversifié, qui compte 95 logements sociaux.

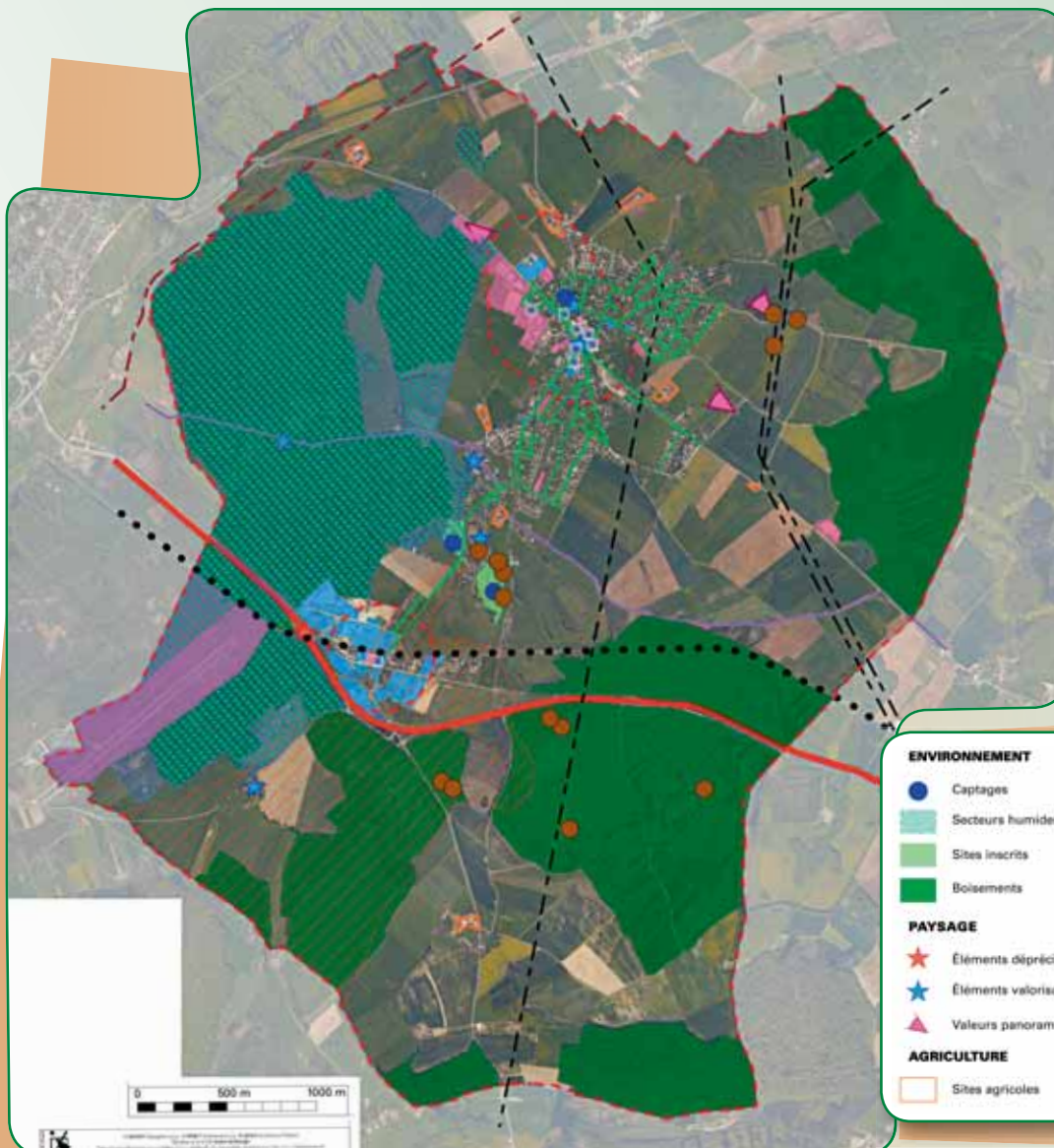
On note que le niveau de commerces et de services est important avec deux pôles de commerces, le Centre bourg et le quartier de la gare. La commune reste dépendante de l'agglomération bisontine pour les services et équipements plus spécifiques (lycée, achats exceptionnels, hôpitaux...).

Saône est un petit pôle d'emploi, puisque la commune tend vers l'équilibre entre le nombre d'actifs (1537) et le nombre d'emplois (1141 en 2008, en augmentation par rapport à 1999 où l'on n'en comptait que 894). On note aussi la présence de l'aérodrome.

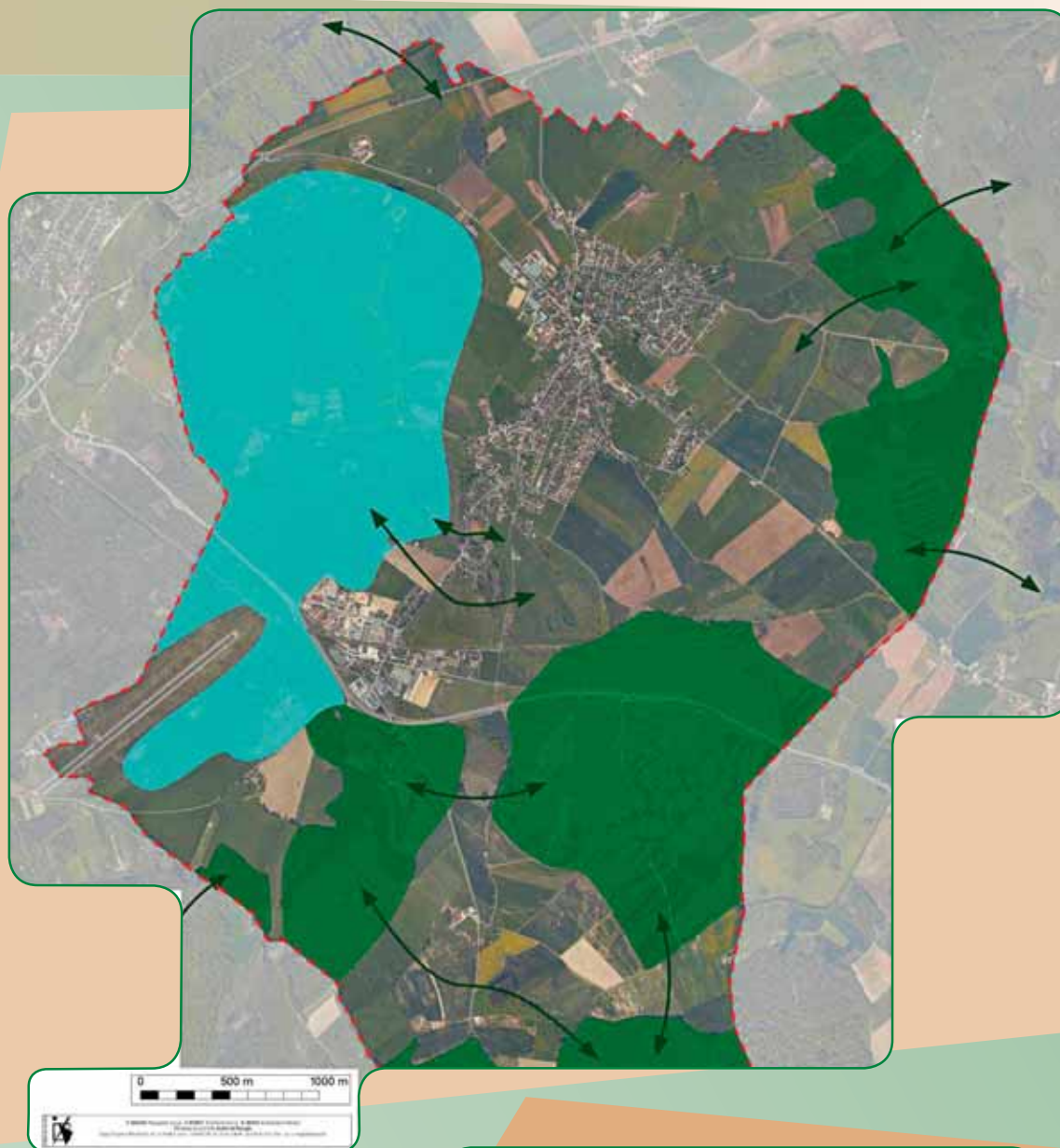
Au niveau de sa structure urbaine, la commune a connu un développement historiquement éclaté dans l'espace entre trois pôles : Saône, Petit Saône et le quartier de la Gare. L'urbanisation de ces cinquante dernières années a eu tendance à relier ces trois pôles entre eux donnant une tache urbaine unique très étalée.

Elle est aussi impactée par la présence de la RN57 classée voie à grande circulation.




Enfin la commune doit tenir compte à la fois d'un environnement naturel très intéressant (site du Marais de Saône, très protégé à plusieurs titres : Natura 2000, ZNIEFF, Espace Naturel Sensible, Arrêté de protection de Biotopes) et d'une présence agricole encore importante sur la commune.



ENVIRONNEMENT	LOISIRS	DÉVELOPPEMENT URBAIN
● Captages	— GR	■ Activités
■ Secteurs humides	<b>NUISANCES</b>	■ Équipements
■ Sites inscrits	--- Lignes HT	<b>DÉPLACEMENTS</b>
■ Boisements	— RN57	○ Cercle des 5 min à pied
<b>PAYSAGE</b>	..... Voie ferrée	■ Stationnements
★ Éléments dépréciants	<b>RISQUES</b>	— Trottoirs
★ Éléments valorisants	■ Inondation	
▲ Valeurs panoramiques	--- Transport d'hydrocarbures	
<b>AGRICULTURE</b>	■ Aléa retrait-gonflement d'argiles	
■ Sites agricoles	● Cavités	



#### PROTECTION DU MILIEU NATUREL

-  Protéger l'espace du marais de Saône
-  Préserver les espaces boisés
-  Maintenir les continuités écologiques

De fin 2011 à Juillet 2012, la commission a travaillé sur la base de ce diagnostic territorialisé (voir carte des enjeux page précédente) pour réfléchir à ce que pouvait être le projet d'aménagement de la commune à l'échelle des 15 ans à venir (le SCOT réfléchissant lui à l'horizon 2035). En effet le PLU, document réglementaire, se base avant tout sur un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dont les grands objectifs sont :

- **Protection des trames vertes** (les grands ensembles boisés, mais aussi les espaces complémentaires de champ et les couloirs naturels vers le grand secteur humide du Marais ; et encore les réseaux de haies) et des **trames bleues** (la zone humide du Marais et les nombreux cours d'eau qui l'alimentent) et de la **zone Natura 2000**.
- **Protection des continuités écologiques existantes** au niveau de la tache urbaine en particulier les secteurs des « Fosses de Saône » et du « Creux sous roches ».

- **Protection de la ressource en eau** en particulier par la protection stricte des secteurs de captage des sources d'Arcier et la gestion des eaux pluviales et de l'assainissement.
- **Prise en compte des risques** en particulier sismiques, d'inondations, de mouvements de terrains (dolines...) et de retrait et gonflement de sols argileux.
- **Préservation des grands équilibres du paysage** en particulier en tenant compte de l'implantation homogène de la structure urbaine dans le grand paysage sur un versant au dessus de la plaine du Marais.

- **Préservation de valeurs paysagères locales** comme le château, l'ensemble mairie/église, le bâti ancien de Petit Saône, les clairières humides du Marais de Saône...
- **Préservation des sites d'exploitations agricoles** en particulier en tenant compte de ceux qui sont proches du tissu urbain, et en recherchant le maintien ou la création de dessertes agricoles détachées du tissu urbain. **Prévoir une gestion économe de l'espace agricole.**
- **Urbaniser dans les dents creuses et en continuité du Centre bourg** en tenant compte du projet de la ZAC de la Gilleroye (environ 220 logements).

# LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Dans la recherche d'une diversité de l'offre en logements, le projet souhaite tendre à une répartition des logements à créer dans une proportion de 1/3 d'individuels, 1/3 d'intermédiaires, 1/3 de collectifs. Le projet est imaginé à un horizon d'une quinzaine d'années. Il permettra la réalisation d'environ 330 logements (y compris ceux de la ZAC) avec un objectif de modération de la consommation de l'espace basée sur une densité moyenne de 17 logements par hectare.

**Inciter à des logements économes en énergie et attentifs à la ressource en eau.**

**Prévoir les espaces nécessaires à de nouveaux équipements** en particulier sur le secteur à l'Est de l'église dans la continuité des équipements du Centre bourg ; et requalifier les espaces publics tout en prenant en compte la question des stationnements.

**Prévoir et développer des liaisons douces** entre la gare et le centre bourg et des quartiers vers les équipements et services attractifs de la commune (école, commerces, gare...). Améliorer le sentiment de sécurité par la création de cheminements en site propre, la création de trottoir, l'aménagement de dispositifs incitant au ralentissement.

**Prévoir l'adéquation des réseaux, voiries et**

des offres de communications numériques avec le développement urbain envisagé.

**Permettre le maintien et le développement des commerces existants** en s'appuyant sur les deux pôles de commerces existants sur la commune : commerces de proximité au centre bourg et début de zone commerciale autour de la gare.

**Permettre le maintien et le développement des activités industrielles et artisanales** dans le secteur d'activités autour de la gare sur les quelques terrains encore disponibles en tenant compte de la nécessaire protection de la zone Natura 2000 et aussi de l'existence proche de quartier d'habitation.

**Permettre le maintien des activités de l'aérodrome** en tenant compte du fait qu'il n'existe pas aujourd'hui de projet de développement particulier.

## Suite de la procédure

**Depuis l'automne 2012**, le travail sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est entré dans une phase plus technique qui consiste à traduire réglementairement les objectifs qui ont été retenus dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Ces travaux seront exposés à la population lors de la réunion publique du 11 février 2013. Après quoi, le projet de PLU pourra être arrêté par décision du Conseil municipal.

Mais la procédure de PLU ne s'arrête pas là... Il restera encore une phase plus administrative du Plan Local d'Urbanisme, à savoir, après l'arrêt du projet :

### • La consultation des personnes publiques associées

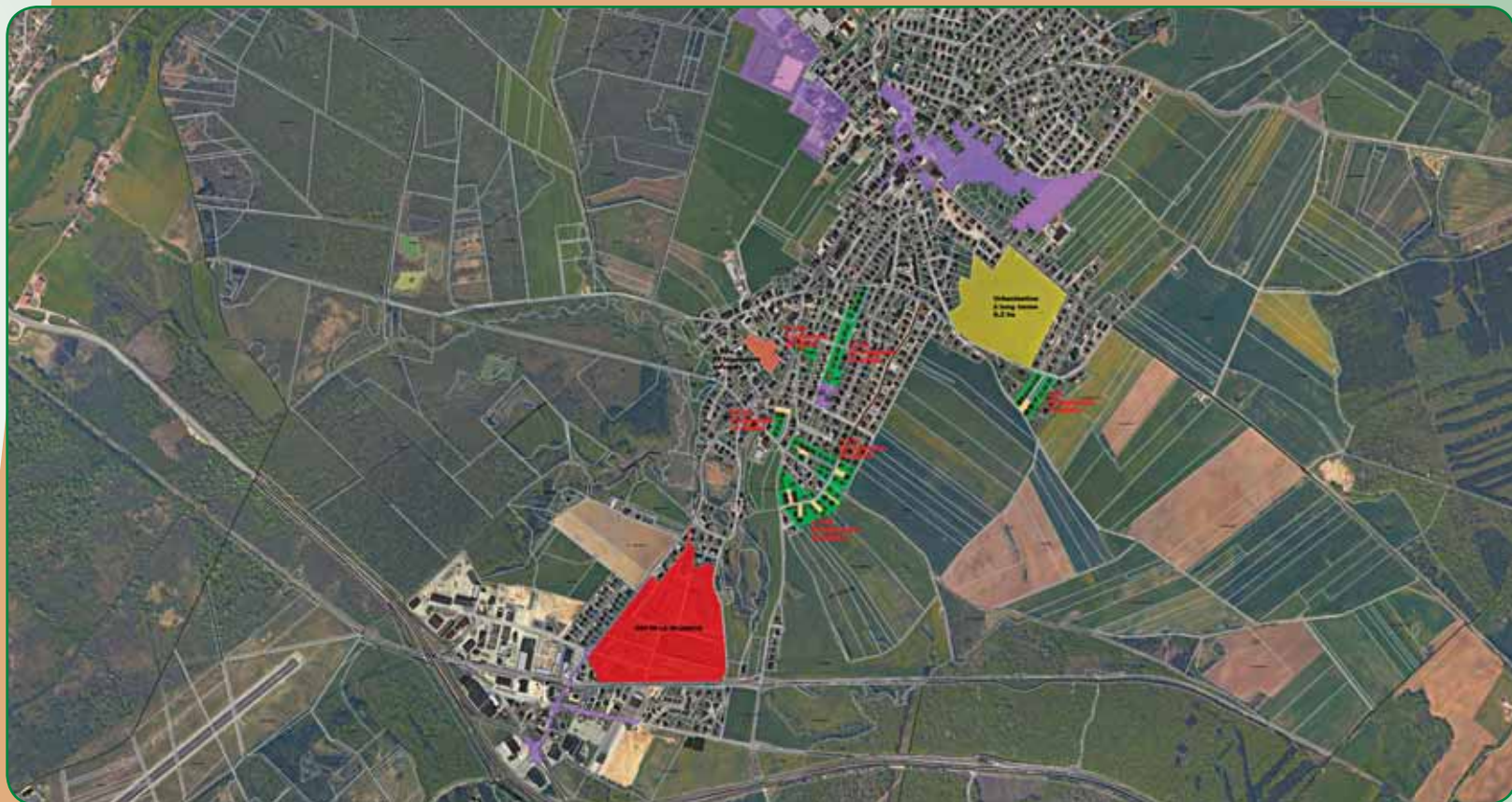
Le dossier complet arrêté par le Conseil municipal est envoyé à l'ensemble des personnes publiques associées.

Celles-ci ont trois mois pour donner leur avis.

### • L'enquête publique

Le dossier arrêté par la commune, enrichi des avis des personnes publiques associées, est mis à l'enquête publique. Pendant un mois, tout un chacun peut venir faire ses remarques sur le dossier ou rencontrer le commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif.

Ce n'est qu'après ces deux démarches que la commission devra se prononcer sur chacune des demandes et que le PLU pourra être approuvé définitivement par le Conseil municipal.



# Sapeurs-pompiers



A l'occasion de la Sainte Barbe, samedi 24 novembre 2012, plusieurs volontaires ont été promus. L'adjudant Philippe Claudet a été nommé adjudant-chef, le sergent Stéphane Gerbant, sergent-chef, les sapeurs Coline Rémy, Maxime Legain et Geoffrey Millet, caporaux. Par ailleurs le Major Jean-Luc Filsjean a reçu la médaille d'honneur avec rosette argent, pour services exceptionnels.

Cette année, plusieurs nouveaux volontaires sont venus renforcer les rangs du Centre de Secours de Saône : Audrey Hody (étudiante, 24 ans), Xavier Defôret (employé de commerce, 22 ans), Gabriel Bunéa (conducteur de bus, 45 ans), Alain Bouverot (45 ans, mutation du Centre de Secours Premier Plateau), Nicolas Philipona (20 ans, mutation du Centre de Secours de Vercel) et Vincent Bernard (26 ans, mutation du Centre de Secours Principal Besançon).



*Félicitations aux promus et bienvenue aux nouvelles recrues !*

## Visite ministérielle

**Vendredi 30 novembre 2012, M<sup>me</sup> Dominique BERTINOTTI, Ministre déléguée à la famille a visité la structure multi-accueil du plateau à Saône, en présence de M. Stéphane FRATACCI, Préfet de région, M. Eric ALAUZET, Député, M. Claude JEANNEROT, Sénateur, Président du Conseil général, M. Yves-Michel DAHOUI, Conseiller général, les Maires du Plateau et l'ensemble des responsables de Familles rurales.**

Lors de cette visite, dans le cadre d'une concertation citoyenne sur l'accueil de la petite enfance et le soutien à la parentalité,

M<sup>me</sup> la Ministre s'est faite l'interlocutrice des nombreuses personnes présentes (les différents partenaires, CAF, MSA, élus, parents et associations) afin de réfléchir et débattre ensemble sur une question essentielle : « **Comment mieux répondre ensemble aux besoins des parents ?** »

M<sup>me</sup> Dominique BERTINOTTI a apprécié l'équipement dont disposaient les familles pour l'accueil de leurs enfants ainsi que le professionnalisme du personnel et la bonne gestion assurée par l'association Familles rurales de Saône.





# GROUPE SCOLAIRE



**Tous les travaux sont effectués alors que l'école est occupée en privilégiant la sécurité et avec le moins de désagréments pour les enfants et les enseignants. Les travaux les plus bruyants ont été réalisés pendant les vacances scolaires.**

fants sont en place dans les différentes salles et les chapes coulées. Le cloisonnement des salles de classes est en cours, les menuiseries et vitres sont posées. Le bâtiment est désormais hors d'eau, hors d'air.

L'extension/réhabilitation du groupe scolaire de la mairie se poursuit à un bon rythme. Les travaux ont pu avancer rapidement grâce à une météo clémente. Tous les travaux de gros œuvre du nouveau bâtiment sont terminés, la grue a enfin été démontée.

Sur le bâtiment existant, le démontage des toits a été effectué, et la nouvelle charpente est en cours d'installation.

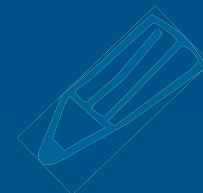
La salle multi activités est construite. Cet été, la nouvelle chaufferie a été construite, et la cuve à mazout installée dans la cour. L'ancienne chaudière réutilisée fonctionne depuis début octobre. Les planchers chauffants

Courant février 2013, les classes actuellement dans le bâtiment de l'école de la Mairie emménageront dans l'extension, et la deuxième phase de travaux, c'est-à-dire la réhabilitation du bâtiment actuel de l'école, pourra commencer, pour un déménagement complet avec les classes de l'école de la Mesarde à la rentrée de septembre 2013.





# À Noter sur votre Agenda



## Janvier

**Lundi 7** : Don du Sang (Espace du Marais)

**Samedi 12** : Repas des Anciens (Espace du Marais)

**Lundi 14** : Vœux du Maire (Espace du Marais)

**Mercredi 16** : Cinéma (Espace du Marais)

## Février

**Samedi 2** :

Visite publique : chantier du groupe scolaire  
Souper dansant (Espace du Marais)

**Mercredi 6** : Cinéma (Espace du Marais)

**Dimanche 10** : Repas dansant (Espace du Marais)

**Lundi 11** : PLU réunion publique (Espace du Marais)

## Mars

**Samedi 2** : Loto (Espace du Marais)

**Sam 9 et dim 10** : Saveurs et Passions  
(Espace du Marais)

**Mercredi 13** : Cinéma (Espace du Marais)

**Samedi 16** : Bourse aux vêtements (Espace du Marais)

**Samedi 16** : Loto (Espace du Marais)

**Lundi 25** : Don du Sang (Espace du Marais)

## Avril

**Mercredi 10** : Cinéma (Espace du Marais)

**Dimanche 28** : Diagonale du Doubs  
(Espace du Marais)

## Mai

**Samedi 4** : loto (Espace du Marais)

**Mercredi 8** : Cérémonie Patriotique (Monument aux Morts)

## Juin

**Samedi 1<sup>er</sup>** : Théâtre (Salle Guinemand)

**Dimanche 2** : Marche du don du sang

**Mercredi 5** : Cinéma (Espace du Marais)

**Samedi 8** : Théâtre (Salle Guinemand)

**Sam 8 et dim 9** : Concert (Espace du Marais)

**Lundi 10** : Don du Sang (Espace du Marais)

**Samedi 15** : SaônoritéS

**Sam 29 et dim 30** : Spectacle de danse  
(Espace du Marais)



# Comptes rendus des conseils municipaux

## SÉANCE DU 23 MAI 2012

### URBANISME

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), M. BENOIT (Atelier du Triangle) présente au Conseil municipal le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

M. BENOIT présente également l'étude d'impact complémentaire relative à la Déclaration d'Utilité Publique de la ZAC de la Gilleroye.

### AFFAIRES SOCIALES

La commission expose au Conseil municipal les nouvelles conditions d'accueil et les nouveaux tarifs pour le périscolaire et l'accueil de loisirs sur l'année 2012-2013. L'ensemble des éléments est approuvé à l'unanimité.

### PATRIMOINE ENVIRONNEMENT

Les travaux de maçonnerie de l'ensemble du complexe sportif sont réalisés à 90 % à ce jour. La structure du logement du gardien est terminée. Du côté du groupe scolaire, les travaux de la plate-forme pour implanter le bâtiment sont terminés et le nouveau réseau d'assainissement est raccordé.

Comme chaque année, dans le cadre des « jobs d'été », huit jeunes de 15 à 18 ans seront pris en charge par les services techniques pour une semaine chacun.

## SÉANCE DU 20 JUIN 2012

### COMMUNICATION SPORT ET JEUNESSE

Pour l'année 2011-2012, les 16 séances de cinéma proposées par l'URFOL et la commune ont réuni 599 spectateurs soit une moyenne de 28 personnes pour les séances de 17 h et 46 personnes pour les séances de 20 h.

A l'unanimité le Conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € au Comité de jumelage afin de participer à hauteur de 50 % aux dépenses engagées par la délégation saônoise lors de la visite de Piteglio au mois de mai.

### ADMINISTRATION FINANCES

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente de la par-

celle AK108 d'une contenance de 85 m<sup>2</sup>. Suite à l'estimation de France Domaines le prix est fixé à 40 €/m<sup>2</sup>. 16 voix pour, une voix contre.

### AFFAIRES SOCIALES

Des modifications sont apportées pour l'année 2012-2013 au règlement « périscolaire, accueil de loisirs, restauration ». Unanimité.

Le Conseil municipal décide de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), la participation de la commune s'élève à 2016,05 €. Unanimité.

### PATRIMOINE ENVIRONNEMENT

La toiture et l'isolation du complexe sportif sont terminées, le crépi est en cours de réalisation. Les fondations du groupe scolaire sont également terminées et les dalles en partie coulées.

M. le Maire est autorisé à renouveler pour 3 ans la convention avec l'ACCA pour la location annuelle des terrains communaux, le prix est fixé à 150 € par an. Unanimité.

La convention qui définissait les modalités de mise à jour des fichiers servant à la facturation des ordures ménagères par le secrétariat de mairie n'a plus lieu d'être, compte tenu des nouvelles modalités de facturation de la redevance incitative assise sur la reconnaissance directe des usagers au moyen d'un bac pucé. Par ailleurs, afin de compenser les difficultés rencontrées par les mairies pour gérer d'éventuels dépôts sauvages, une convention de soutien aux communes est mise en place. Unanimité.

### URBANISME

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'engager la tranche conditionnelle au marché de refection de la voirie communale, chemin rural du Réservoir, pour la somme de 20 161,01 € TTC. Les crédits nécessaires à cette opération seront pris soit sur l'excédent de fonctionnement du budget principal, soit sur celui du budget forêt.

Une participation pour le financement de l'assainissement collectif est créée (PAC). Elle remplace la participation pour raccordement à l'égout (PRE) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012. Le Conseil municipal rappelle que le fait générateur de cette participation est le raccordement au réseau, et fixe, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, la PAC pour les constructions nouvelles à 1800 €

par logement et pour les constructions existantes à 1450 € par logement.

Une mission de prestation de service concernant le suivi de la gestion du service public d'assainissement collectif a été confiée, par contrat, aux services de l'Etat jusqu'au 31.12.2012. A partir de 2013, la Direction Départementale des Territoires n'assurera plus cette compétence, par conséquent, la commune devra se faire assister par un bureau d'études privé.

En séance du 30 mars 2012, le Conseil municipal avait décidé de procéder à l'aliénation du bien communal situé devant la ferme au 3 rue des Marais, et avait autorisé M. le Maire à négocier les conditions de cette aliénation. Or la parcelle concernée ne fait pas partie du domaine public communal. En effet celle-ci, bien que non cadastrée, a toujours eu un usage privatif et, par conséquent, n'a pas à être déclassée du domaine public. Ainsi le Conseil municipal décide d'aliéner le bien communal situé devant la ferme au 3 rue des Marais (contenance de 3 214 m<sup>2</sup>) et de fixer le prix à 100 €/m<sup>2</sup>. 13 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Le Conseil municipal vote le transfert dans le domaine public des équipements voirie, réseaux secs et humides et espaces verts pour le lotissement « Les Bouleaux ». Unanimité.

## SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2012

### COMMUNICATION SPORT ET JEUNESSE

Suite à la mise en place de la redevance incitative pour les déchets ménagers appliquée par le CAGB, la commune décide de revoir les tarifs et règlements de location de l'Espace du Marais et de la salle Guinemand. Les modifications sont approuvées à l'unanimité.

### ADMINISTRATION FINANCES

L'extension du groupe scolaire a nécessité l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AE52 dont la superficie est de 251 m<sup>2</sup> et dont la valeur a été estimée à 40 €/m<sup>2</sup> par le service des Domaines. Le Conseil municipal autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour régulariser cette acquisition.

En janvier 2011, le Conseil municipal avait engagé une déclaration d'utilité publique (DUP) sur la ZAC de la Gilleroye. Depuis, un autre dossier

pour lequel la commune avait engagé une déclaration d'utilité publique a abouti à l'expropriation de terrains situés sur les parcelles à acquérir sur la ZAC de la Gilleroye. En conséquence, il y a lieu de modifier les superficies des parcelles concernées par la DUP de la ZAC de la Gilleroye. Unanimité.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a décidé de faire évoluer le dispositif d'aide aux communes. Par conséquent, une nouvelle convention définissant les différents volets de ce dispositif a été mise en place. Le Conseil municipal accepte l'adhésion à ce dispositif et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante. Unanimité.

#### AFFAIRES SOCIALES

Un nouveau mode de financement des sorties scolaires est adopté. L'aide financière pour l'année 2012-2013 est fixée à 41 € par élève soit 8774 €. Unanimité.

A la rentrée 2012-2013, l'effectif de l'école élémentaire est de 202 élèves + 12 élèves en classe de CLIS, celui de l'école maternelle est de 120 enfants de plus de 3 ans. A noter que 196 enfants sont inscrits au service périscolaire et accueil de loisirs.

Le Conseil municipal décide de ne pas reconduire l'aide financière pour le fonctionnement des activités de la ludothèque à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. 16 voix pour, 1 voix contre.

#### PATRIMOINE ENVIRONNEMENT

A l'unanimité le Conseil municipal affirme le caractère obligatoire et incontournable de l'aménagement d'un logement de fonction au complexe sportif pour y installer un poste d'agent lié au site par nécessité absolue de service.

La vente de bois sur les parcelles 1-2-25-47-33-45-42 a permis une recette de 66 502 € HT pour la commune.

#### URBANISME

Le Conseil municipal décide de mettre en place un radar pédagogique rue de l'Etoile et de créer un aménagement Grande rue destiné à faire ralentir les véhicules. Unanimité.

Le rapport annuel (année 2011) sur le prix et la qualité du service de l'eau potable est adopté à l'unanimité. Idem pour le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement de la commune.

Le Conseil municipal décide d'élaborer un règlement local de publicité et de modifier son POS pour permettre la réalisation de ce règlement. Unanimité.

#### DIVERS

Le bilan financier des sorties organisées par l'école élémentaire pour l'année 2011-2012 fait apparaître un solde négatif de 2605 € et ce malgré le versement d'une subvention communale de 7198 €. Une subvention exceptionnelle de 2605 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire est donc votée. Unanimité.

## SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2012

#### COMMUNICATION SPORT ET JEUNESSE

Les articles 2 (condition d'inscription) et 3 (condition d'emprunt) du règlement intérieur de la Médiathèque sont modifiés. Unanimité.

#### ADMINISTRATION FINANCES

Les travaux de voirie du quartier du Hameau ont nécessité l'acquisition d'une partie d'un terrain (parcelle cadastrée AB 106, 61 m<sup>2</sup> de superficie). L'estimation du bien réalisée par le service des Domaines fixe le prix d'acquisition à 40 € le m<sup>2</sup>. Le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle.

Il est proposé une décision modificative budgétaire afin d'ouvrir des crédits au budget principal. Augmentation de crédits à hauteur de 25 000 € en recette d'investissement au chapitre 024 « cession » afin de finaliser l'encaissement des cessions des terrains AK 178 et AK 108. Unanimité.

Dans le budget forêt, le Conseil municipal vote à l'unanimité les crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement (150 €) afin d'accorder un escompte sur vente de bois.

La redevance due par France Télécom au titre de l'occupation du domaine public routier en 2012 s'élève à 1642 €. Approuvé à l'unanimité.

#### PATRIMOINE ENVIRONNEMENT

La commune vient d'être informée de la liquidation judiciaire de l'entreprise qui avait obtenu le marché du lot 7 – menuiseries extérieures et fermetures dans le cadre des travaux du plateau

sportif. Une nouvelle procédure de consultation a été lancée en deux lots séparés. La réorganisation du planning permet la poursuite du chantier, toutefois, la livraison de l'ensemble prévue le 12 décembre sera retardée.

La commune a été saisie d'une demande de concession d'occupation de terrain pour la construction d'un abri de chasse d'environ 48 m<sup>2</sup>, par l'ACCA, sur la parcelle forestière N° 34, parcelle cadastrale N° 672 au lieu dit « Le Grand Frêne ». A l'unanimité le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte administratif de concession et toutes les pièces s'y rapportant.

La commune conserve sa fleur et a obtenu un prix de 150 € de « Villes et Villages Fleuris de la Région » et un prix de 7 vivaces à planter du Comité Départemental du Tourisme du Doubs.

Le nouveau règlement d'affouage est présenté. Les principales modifications portent sur l'obligation de faire appel à un forestier pour tout arbre dont le diamètre est supérieur à 35 cm et sur les modalités d'inscriptions. Par ailleurs, le prix par lot est fixé à 65 €. Unanimité.

Un radar pédagogique sera installé rue de l'Etoile au prix de 2700 € HT. Unanimité.

Le Conseil municipal est informé de la nécessité d'installer un dispositif d'éclairage public Grande rue, situé en zone 30 km/h afin de renforcer l'éclairage dans ce secteur. La largeur de voirie publique étant insuffisante pour y implanter un candélabre, la solution retenue est de fixer le dispositif au mur de la propriété sise au 8 Grande rue. Le propriétaire ayant donné son accord, M. le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier. Unanimité.

Suite au problème d'étanchéité qui est aujourd'hui résolu et après accord de l'expert et de l'assurance, les travaux de réparation du plafond de l'église vont commencer. L'accès à l'église sera autorisé à nouveau dès la fin des travaux.

#### URBANISME

M<sup>me</sup> MEOTTI, chargée de mission à la direction stratégie et territoire du Grand Besançon, présente la réflexion intercommunale visant à harmoniser l'affichage publicitaire au sein du Grand Besançon.

Le rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement du Syndicat Intercommunal des Alaines est approuvé à l'unanimité.



# Travaux



## DÉCLARATIONS PRÉALABLES

BOUCARD Guillaume	3 rue de la Poste	Pose d'une marquise
BILLOT Jacques	22 rue des Frères Maire	Remplacement d'une véranda vitrée
DE CONTO Jérôme	59 rue Louis Pergaud	Pose clôture + 2 portillons + muret + mur soutènement + portail
SŒUR Bernard	12 rue du Chardonnet	Ravalement de façades
ABDELAZIZ Karim	97 rue de la Corvée	Pose de 2 fenêtres de toit
PERRIN Gabriel	4 rue des Champs	Changement de tuiles + débord de toit
ROUSTEL Michelle	22 rue Alix Champlon	Abri de jardin
BOURDENET Yves	7 Grande Rue	Bûcher ouvert + palissade
APELL Rachel	21 rue de la Croix de Mission	Ravalement de façades
BOBILLIER Hervé	10 bis rue de la Fontaine	Panneaux photovoltaïques
CHAUMET David et Valérie	13 rue Rameau	Pose d'un châssis de toiture
DARTEVELLE Jérôme	26 Grande Rue	Rénovation étanchéité des façades
DELCEY Christophe	12 rue Alix Champlon	Remplacement de fenêtres par des porte-fenêtres
BILY Annick	22 rue de l'Etoile	Changement de portail
BERARD Eric	19 rue des Pommiers	Pose d'1 portail
GAUTHEROT Sylvie	1 rue des Tulipes	Modification de façade
REVEL Joseph	7 avenue de la Gare	Extension pour création garage
POUY Jacques	42 rue des Frères Maire	Ravalement + ouverture porte-fenêtres
CLIMENT Emilie	10 rue de la Corvée	Construction d'1 garage
BADOZ Robert et M. Thérèse	Le Pré devant la Lune	Pose d'1 clôture et d'1 portail
HAMANT Jean-Pierre	6 impasse du Bouleau	Pose d'1 vélux
JEANNOT Jean-Claude	8A rue de l'Etoile	Poulailler + clôture
BINET Patricia	17 rue des Pommiers	Pose de panneaux photovoltaïques
BILLAMBOZ Dominique	5 rue Alix Champlon	Pose d'1 film sous toiture + rempl. 3 vélux + façade sud-ouest
COTE Brigitte	5 rue de Rounotte	Abri de jardin
SEGARD Jérôme	7 rue de la Corvée	Création d'1 piscine
LAURENT Philippe	7 rue du Hameau	Construction d'1 bûcher
REGAZZONI Philippe	24 rue des Tilleuls	Avancée toiture pour porte d'entrée
GUILLAUMEY Maurice	12 rue du Hameau	Remplacement volets, porte, portail, suite à grêle
MARGUIER Pierre	21 rue de la Fontaine	Remplacement d'1 muret et de sa clôture à l'identique
MOREL Bernard	6 rue du Hameau	Toiture + bardage, suite sinistre
BOLE Louis	1 rue de la Fontaine	Remplacement de tuiles, suite à la grêle
La Poste	6 place Jean Moulin	Remplacement de la porte d'entrée et aménagement intérieur
BAZIN Olivier	15 ter rue du Cheneau Blond	Piscine
BARTHELEMY Claude	4 rue du Hameau	Remplacement d'1 pan de toit et d'1 bardage, suite à la grêle

TRAVOSTINO Claude	2 rue du Hameau	Remplacement d'1 pan de toit en shingle par des tuiles, suite à la grêle
RICHARD Louis	9 rue de la Croix de Mission	Remplacement toiture fibro-ciment par bacs aciers brun rouge
RIGOULOT-DOUTAZ Marie-Jeanne	10 rue du Hameau	Mise en place portails électriques Remplacement clôture bois par grillage rigide
PETOT Thierry	3 rue du Colombier	Ravalement de façade
MANDRILLON Jacky	4 rue Chopin	Pose de 2 panneaux solaires
GIGON-TRIPOGNEY Marie-Claire	6 rue Francis Bouton	Abri bois
FUMEY Daniel	15 rue du Fournay	Bardage remplaçant bardage bois et crépi
Distrib Casino France	4 rue du Lac	Réfection et étanchéité de la toiture, suite grêle

## PERMIS DE CONSTRUIRE DÉCISIONS

BEUREY Evelyne	1 rue du Clousey	Construction neuve
MARGUET Bruno et CONVERSESET Edwige	13 rue de la Corvée	Construction d'1 garage
ZOOM IMMOBILIER	Chateau Grillot	5 constructions neuves
TRIMAILLE Gilles	Lieu-dit voye du chemin	Construction neuve
BARRALON Claude et Véronique	22 avenue de la Gare	Création d'1 chaufferie, d'1 espace de stockage, abri de jardin, démolition de garage
OEUVRARD Bernard	Rue des Genevriers	Construction neuve
SCI LESART	Rue de l'Industrie, ZI de la Gare	Extensions de bureaux
BOURDIN Fabrice	1 rue du Clousey	Construction de 2 locaux pour activité tertiaire
LABBACI Alexis	2 rue des Planchettes	Réhabilitation d'1 habitation
RAMOS Fabrice	31 rue Louis Pergaud	Extension pour création d'1 garage



## BLINIS AU SAUMON FUMÉ

**Pour 4 personnes / préparation 15 mn / cuisson 5 mn.**  
**Ingrédients : 4 gros blinis, 4 tranches de saumon fumé, 3 ou 4 poireaux, 1 verre de cidre, crème fraîche, 1 jus de citron**

- Laver les poireaux, puis les couper en petits morceaux. Les faire revenir à la poêle. Ajouter le cidre. Faire chauffer 2 à 3 minutes, saler, poivrer puis ajouter le jus de citron. Couper les tranches de saumon en lamelles puis en carrés. Faire chauffer les blinis au four 2 à 3 minutes. Les sortir du four. Mettre une ou deux cuillères de poireaux dessus. Ajouter les carrés de saumon, une cuillère de crème fraîche sur chaque blini et repasser 5 mn au four. Servir aussitôt.

# RECETTES DE CUISINE

## PAIN D'ÉPICES



Pour 8 personnes / préparation 15 mn / cuisson 35 mn.

**Ingrédients :** 250 g de miel (d'un goût assez fort), 10 cl de lait chaud, 100 g de beurre fondu, 200 g de farine, 1/2 sachet de levure, 50 g de cassonade, 1 œuf, 1 pincée de sel, cannelle, gingembre, clou de girofle, noix de muscade... noix, noisettes, amandes, noix de coco, écorces d'oranges.

### Préparation :

- Délayer le miel dans le lait chaud.
- Ajouter le beurre fondu, puis la farine en mélangeant énergiquement en cas de grumeaux.
- Incorporer alors la levure, la cassonade, l'œuf et le sel. Ajouter les épices et les fruits secs selon les goûts.
- Faire cuire dans un moule à cake pendant 30 à 35 mn, à four chaud (180°-200°C).

## FILET DE SANDRE EN HABIT ROSE SUR SAUCE MOUSSELINE AU SAVAGNIN

**Ingrédients (pour 4 personnes) :**



1 citron, paprika, 12 petites pommes de terre, 480 g de filets de sandre, 320 g d'escalopes de saumon frais (à faire découper par votre poissonnier), 200 g de beurre, 2 échalotes, 4 jaunes œufs, 2,5 dl de Savagnin, 1,5 dl de crème liquide, sel et poivre du moulin.

Préchauffer le four à 210°.

• Enrober chaque filet de sandre avec une escalope de saumon. Beurrer un plat à gratin avec 50 g de beurre. Parsemer le plat d'échalotes ciselées. Verser un dl de Savagnin et poser les 4 filets de sandre enrobés dans le plat. Saler, poivrer. Mettre au four 15 mn à 210°, pendant ce temps, réaliser la sauce.

• Faire fondre 150 g de beurre dans une casserole. Dans une autre casserole, verser le reste de Savagnin, porter à ébullition afin de faire évaporer l'alcool du vin. Retirer la casserole du feu. Ajouter les jaunes d'œufs au Savagnin et remettre la casserole sur feu doux. Fouetter sans arrêt jusqu'à rendre la préparation mousseuse (3-4 mn). Versez le beurre fondu dans la préparation en fouettant, comme lors d'une préparation d'une mayonnaise. Rajouter à cette sauce la crème liquide froide. Maintenir la casserole au bain-marie.

• Eplucher les pommes de terre et les cuire à la vapeur. Faire chauffer les assiettes. Sur chacune, verser une louche de sauce, sortir les filets du four et déposer au centre un filet de poisson. Disposer 3 pommes de terre par assiette et une rondelle de citron trempée dans le paprika.

# ÉTAT CIVIL

## naissances

Nom et Prénom	Date naissance	Adresse
COMPANT Ezio Patrice Michel Thanh	01/06/2012	19 rue des Anémones
ALLARD Mathéo Hubert Gabriel	02/06/2012	2 B route de Gennes
POIZAT Mayline Marie-Yvonne Régine	15/06/2012	9 rue du Chat Perché
TISSERAND Mélina Christine Françoise	24/06/2012	12 rue de la Fontaine
FIGUEIRA Loan	24/07/2012	11 rue de la Mairie
FAVÉRIAL Ben Joseph Daniel	25/07/2012	8 rue de la Croix de Mission
ARREDONDO-ALCAZAR MIGNEREY Clara	29/07/2012	5 A rue de la Fontaine
PETIT Nolhan Pierre Michel	29/07/2012	16 rue de la Fontaine
CHARPIOT Lyam Ilies Sébastien	14/09/2012	3 A rue des Pommiers
CHARPIOT Ilyana Miryem	14/09/2012	3 A rue des Pommiers
DEFRASNE Thalia Marie Clémence	16/09/2012	1 rue du Réservoir
LAFFOND Maya Stéphanie Ginnie	27/09/2012	6 A avenue de la Gare
BERÇOT Maxence Louis Théo	30/09/2012	8 rue du Goupil
GAUME Batiste	08/10/2012	16 E Grande rue
SILVERI Lucas	22/10/2012	1 rue du Marais
DELOISON Adèle Isabelle Sophie	01/11/2012	5 allée Louis Jahier
GIGNET Maxence Martin Georges	02/11/2012	57 C rue Louis Pergaud

## mariages

Epouse	Epoux	Date
Léana DUREL	Thomas ANZALONE	30/06/2012
Lucile FLEURY	Julien DUPRAT	04/08/2012
Magali HENRY	Alexandre BARTHOULOT	18/08/2012
Marine ALPHE	Aurélien MASSON	25/08/2012
Sophie BOURRICAUD	Eric VUILLEMIN	29/09/2012
Cindy BREDIN	Nicolas MAGNIN	05/10/2012

## décès

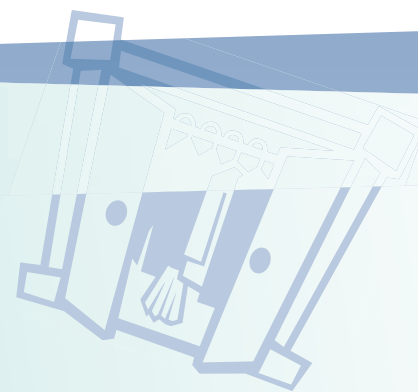
Civilité, nom, prénom	Date naissance	Age	Adresse	Décès
M <sup>me</sup> Juliette THIRODE	25/10/1918	93	14 rue du Clousey	17/01/2012
M. Dominique ARBEY	03/07/1960	52	3 bis rue des Ronces	31/08/2012
M <sup>me</sup> Simone MARTIN	18/08/1930	82	6 rue des Planchettes	25/09/2012
M. Jean-Pierre COMBES	06/06/1941	71	4 rue des Perrières	05/10/2012
M. François THIERY	12/06/1942	70	14 D Grande rue	10/10/2012
M <sup>me</sup> Isabelle MANCHE	17/03/1958	54	10 rue Paul Dukas	13/10/2012
M <sup>me</sup> Maria CLIMENT	20/03/1933	79	14 rue des Ronces	16/10/2012
M <sup>me</sup> Colette SCHWOOB	13/08/1926	86	10 rue du Bouleau	27/10/2012
M <sup>me</sup> Germaine FRITSCH	20/12/1929	82	17 rue des Castors	30/10/2012
M. Gérard PAGNIER	27/12/1932	79	6 rue du Moulin	03/11/2012
M <sup>me</sup> Yvonne MICHEL	14/04/1927	85	2 impasse du Bouleau	06/11/2012
M <sup>me</sup> Jeanne FOUILLOT	26/03/1921	91	10 rue du Bouleau	18/11/2012
M. Gérard LANTOINE	21/06/1949	63	13 rue des Castors	17/11/2012

# Vide-grenier

En raison des travaux du plateau sportif, les exposants étaient tous regroupés sur le parking de l'Espace du Marais pour ce vide-grenier qui a eu lieu dimanche 30 septembre 2012. 144 emplacements avaient été réservés, la plupart depuis plusieurs semaines. 61 Saônois et 42 personnes de l'extérieur ont donc installé leurs étals aux premières aurores.

L'équipe municipale a fait de son mieux pour accueillir le flux des exposants qui se présentaient

avec de volumineux chargements. De ce fait, quelques embouteillages se sont formés, accompagnés de réflexions parfois malheureusement désagréables et agressives. Heureusement le temps était clément, mais frais ! Le reste de la journée se déroula dans une bonne ambiance, les visiteurs ont été très nombreux pour chiner et faire de bonnes affaires. Les livres issus du « désherbage » de la Médiathèque ainsi que des tables d'écoliers étaient proposés, sur le stand communal, pour des sommes modiques. Cette vente a rapporté 496€.



La Commission Animations restant motivée, elle annonce d'ores et déjà que le prochain vide-grenier aura lieu dimanche **29 septembre 2013**.

**A bientôt avec surtout de la bonne humeur !**

## Ecole De Foot

L'Association Sportive Saône Mamirolle de Football est lauréate « Label Argent » au palmarès des Ecoles de Football. Bravo à tous !

## Ecoles

### Effectifs et personnel école maternelle

L'effectif à la rentrée sur les 5 classes est de 120 enfants de 3 ans et plus. 4 tout petits ont été accueillis, un départ, et deux arrivées : l'effectif actuel est de 125 enfants.

Directrice : Christel Cuinet

classe 1 : Christelle Gonin, GS/MS – 24 élèves

classe 2 : Carole Tempesta, TPS/PS – 26 élèves

classe 3 : Marie-José Nicolet, PS/MS – 27 élèves

classe 4 : Camille Morel, PS/MS – 25 élèves

classe 5 : Christel Cuinet, GS – 25 élèves

### Personnel non enseignant intervenant à l'école maternelle :

Trois ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) : Mesdames Farida Tarriket, Alexandra Vannier et Hélène El Halabi.

Annie Servois : EVS (emploi vie scolaire).

A l'école maternelle, le programme pluriannuel de rénovation s'est poursuivi avec une classe refaite à neuf (peinture et sol).

### Effectifs et personnel école élémentaire

L'effectif à la rentrée scolaire de septembre 2012 est de 202 élèves en élémentaire et 12 élèves en CLIS.

Directeur : Michel Guyon

CP - Isabelle Crance : 22 élèves

CP - Christian Nevers : 22 élèves

CE1 - Martine Monnier : 24 élèves

CE1/CE2 - Chantal Morel : 23 élèves

(9 CE1 + 14 CE2)

CE2 - Mylène Juif : 26 élèves

CM1 - Delphine Prost : 23 élèves

CM1 - Dominique Winkelmuller : 23 élèves

CM2 - Géraldine Lab : 20 élèves

CM2 : François Thibault : 19 élèves

CLIS : Jean-Baptiste Normand : 12 élèves

### Personnel non enseignant intervenant à l'école élémentaire :

Céline Bourgeois : enseignante spécialisée, secteur de Saône (RAZED).

Michel Rognon : psychologue scolaire, secteur de Saône.

Christina Vieille et Luce Martin : AVS (aide à la vie scolaire).

Dans le plan pluriannuel fixé par l'équipe municipale, une classe de l'école élémentaire a encore été dotée cette année de mobilier neuf.

### Quelques données pour le collège Entre Deux Velles à Saône

Le collège de Saône est fréquenté par les enfants de 17 communes : Arguel, Bouclans, Besançon, Fontain, Gennes, La Chevillotte, La Vèze, Le Gratteris, Mamirolle, Montfaucon, Morre, Naisey-les-Granges, Nancray, Osse, Tarcenay, Vorges-les-Pins et Saône (191 élèves).

L'effectif à la rentrée de septembre 2012 est de 749 élèves, soit 14% de plus qu'à la rentrée précédente. C'est en 6<sup>e</sup> que l'effectif a le plus augmenté (+16%).

92% des enfants sont demi-pensionnaires, en moyenne 710 repas sont servis chaque jour.

Il est à noter que 13% de l'effectif a une année de retard. Le nombre de boursiers est en légère augmentation.



# Fonds de solidarité Logement (FSL)



La commune participe chaque année financièrement au Fonds de Solidarité Logement.

Ce fonds, géré par le département, est alimenté par le Conseil général, les communes, les communautés de communes, certaines associations, les bailleurs sociaux.

Il permet d'aider les familles en difficulté et les maintenir dans leur logement, en at-

tribuant une aide financière pour les loyers, mais également pour l'énergie, l'eau...

Le montant demandé aux communes est de 0,61 € par habitant.

Pour information, en 2011, un montant de 6 000 € a été reversé à des familles saônoises en difficulté.

## MAISON CONTOZ LABEL Challenge De l'Innovation

Maisons CONTOZ est une entreprise à la pointe reconnue au niveau national.

En 2006, Maisons CONTOZ a déjà obtenu la médaille de bronze nationale avec le plus grand nombre de maisons aux normes BBC.

Aujourd'hui, en participant au challenge de l'Innovation à Malte, environ 400 personnes (personnalités de presse, assureurs, industriels, constructeurs...) présentes à ce challenge, Maisons CONTOZ s'est vu récompensée par la médaille d'Or dans la catégorie « Maison rénovée » pour le projet présenté.

Le projet, une rénovation en surélévation à Besançon, avec une surface habitable passée de 80 m<sup>2</sup> à 160 m<sup>2</sup>, tout en réduisant de 25 % la consommation d'énergie.

Ce projet a reçu le label BBC rénovation qui est dans les 10 premiers labels français accordés ce jour, puis a été retenu pour faire partie du programme Effilogis au niveau de la région de Franche-Comté.

**LES MAISONS DE L'ANNÉE 2013**

**DÉFI MAISON RÉNOVÉE**

**Contoz**  
Il y a de la vie dans ma maison!

PRIX TOTAL TTC DES TRAVAUX : 136 000 € • SURFACE PLANCHER AVANT / APRÈS : 80 m<sup>2</sup> / 160 m<sup>2</sup>

AVANT

ETAGE 1

RDC

Ce projet correspond au souhait d'une famille de trois enfants vivant en milieu urbain, dans une maison des années soixante, mal isolée et trop petite. Leur volonté était de conserver cette habitation pour son emplacement proche du centre-ville mais de la rendre conforme à leurs exigences, c'est-à-dire :

- ✓ Augmenter la surface habitable
- ✓ Améliorer significativement la performance énergétique de l'existant
- ✓ Rester dans une enveloppe budgétaire raisonnable
- ✓ S'adresser à un entrepreneur unique pour coordonner l'ensemble des travaux

Après un diagnostic détaillé de l'existant et la réalisation d'une étude thermique, nous avons proposé un projet en surélévation. Son architecture est très simple, conforme à son aspect initial mais permettant de doubler la surface habitable. Notre réflexion a surtout porté sur la performance énergétique de la maison (région Franche-Comté très froide). Ainsi, nous avons œuvré pour que cette rénovation atteigne le Label BBC Effinergie pour un coût budgétaire très correct.

La « technique » se résume de la manière suivante :

- ✓ Isolation de l'existant par l'extérieur et remplacement des volets
- ✓ Surélévation en brique de 20, toiture bac acier,
- ✓ Partie neuve :
- Isolation extérieure par laine de verre de 100 et bardage
- Pose d'un complexe isolant polystyrène 10+40 à l'intérieur
- ✓ Eau chaude sanitaire solaire
- ✓ Chaudière gaz à condensation haut rendement

L'objectif a été atteint, ce dossier fait partie des 10 premiers labels BBC Rénovation français délivrés. Aujourd'hui avec une surface doublée (160 m<sup>2</sup>), le budget chauffage de notre client est inférieur de 25 % à celui avant travaux.

# prévention des cambriolages

Pour éviter les cambriolages, il convient de prendre des mesures simples permettant de créer de l'insécurité pour les délinquants. Voici quelques gestes que vous pouvez appliquer :

- **verrouillez votre maison même si vous vous trouvez chez vous ;**
- **verrouillez votre maison et votre porte de garage si vous êtes dans votre jardin et que la porte d'entrée n'est pas visible depuis celui-ci ;**
- **ne mettez pas tous vos objets de valeurs (bijoux notamment) dans le même endroit ; répartissez-les ;**
- **si vous achetez un coffre-fort, celui-ci doit être scellé dans le mur ;**
- **prenez le temps de photographier tous vos objets de valeur, de noter leurs caractéristiques, ces informations seront très utiles en cas de vol. Pour le matériel de type TV, appareil photo, ordinateur... relevez la marque, le type, le numéro de série et les caractéristiques particulières ;**

- **soyez curieux de ce qui se passe dans votre quartier pour éventuellement y déceler des choses anormales.**

Si vous vous absentez pendant quelques jours à l'occasion des vacances, vous pouvez venir le signaler à la gendarmerie de votre domicile dans le cadre de "l'opération tranquillité vacances" qui permet à la gendarmerie de passer régulièrement voir votre maison.

Si vous êtes victimes d'un cambriolage, appelez la gendarmerie et surtout ne touchez à rien pour ne pas effacer par mégarde des indices utiles à l'enquête. Les gendarmes procéderont eux-mêmes aux constatations et feront avec vous le tour de votre habitation.

Si vous êtes victimes d'une intrusion en cours, cachez-vous et appelez d'urgence le 17 (ou le 112 depuis un téléphone portable). L'opérateur vous demandera tous les renseignements utiles à notre intervention.

Si vous êtes témoins d'une intrusion ou d'un comportement suspect, n'hésitez pas à appeler la gendarmerie tout en essayant de garder un œil sur l'objet de votre appel. Par ailleurs, essayez d'être le plus précis possible (description et nombre d'individus ; véhicule utilisé, type, marque et numéro d'immatriculation ; direction de fuite...). Notez toutes les informations importantes.

***N'intervenez pas vous-mêmes !***

**Nos coordonnées :**

**le 17 depuis une ligne fixe ou le 112 depuis un téléphone portable.**

Ou

**Communauté de brigades de  
Besançon-Tarragnoz : 03 81 81 32 23**

## EAU POTABLE : Notre patrimoine Commun



Rappel : le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue (SIEHL). Créé en 1951, il est considéré comme l'un des plus importants de France. Ses ressources en eau sont importantes grâce à ses puits de pompage situés à Lods, Montgesoye et Cléron qui ont fourni en 2011, 5 208 056 m<sup>3</sup> d'eau soit 92% de la production et au SIEP de Froidefontaine qui a fourni quant à lui 439 166 m<sup>3</sup> soit 8% de la production.

Le bilan établi par la DDASS indique que l'eau est de bonne qualité.

Le SIEHL regroupe 99 communes et distribue l'eau à 21 791 abonnés.

La Société de Distribution Gaz et Eaux (SGDE), par contrat d'affermage jusqu'au 30 septembre 2015, a la responsabilité des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le réseau est de 1156 km et son rendement est de 70% compte tenu des fuites pour partie inévitables et des besoins en eau du service (purges, poteaux incendie, lavage des réservoirs).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012 le prix pour 120 m<sup>3</sup> est de 290,67 € TTC soit 2,42 €/m<sup>3</sup> consommé.

L'eau est un bien précieux et sans elle, point de vie. Cette eau tant recherchée constitue un patrimoine qu'il convient de protéger et surtout de ne pas gaspiller. Lorsque la sécheresse s'annonce, un vent de panique souffle et des arrêtés interdisant l'arrosage, le lavage sont pris. Lorsque les pluies généreuses surviennent et ce fut le cas cette année, les bons principes et les bonnes résolutions s'envolent. Or c'est plutôt à chaque instant de notre quotidien qu'il faut savoir adopter une discipline d'économie. Car l'eau coûte cher dans nos budgets familiaux et de simples gestes suffisent à faire baisser notre consommation et par voie de conséquences notre facture.

Car n'en doutons pas, les périodes de sécheresse reviendront.

**Quelques gestes simples :**

- Privilégier la douche (40l) au lieu du bain (150l).
- Surveiller les fuites d'eau tant au robinet qu'au compteur. Un robinet qui goutte = 2l/h. Les fuites après compteur sont à la charge de l'utilisateur.
- Fermer le robinet dès que possible lors du brossage des dents, du lavage des mains.
- Dans nos jardins, préférer des végétaux adaptés au climat.
- Pour nos arrosages, essayer de récupérer de l'eau de pluie.
- En cas de fuites donc de factures élevées, contacter la société Gaz et Eaux à Mamirolle par courrier.



# DÉNEIGEMENT



Tous les ans, de novembre à fin mars suivant la météo, les services de la commune se mobilisent pour pouvoir faire face aux chutes de neige. Dès les premiers flocons, chaque employé municipal se met à l'ouvrage suivant le plan d'action défini. Ainsi, la commune assure le déneigement :

- Des voies de circulation automobile.
- Des trottoirs devant les espaces publics.
- Des espaces qui bordent les immeubles appartenant à la collectivité (poste, écoles, mairie, lieux de culte, salles municipales...).

Quant aux voiries départementales, le déneigement est assuré par les services du Conseil général du Doubs.

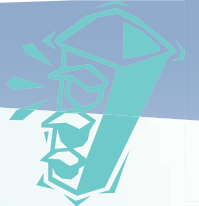
Pour autant il ne faut pas négliger certaines règles à respecter pour chacun d'entre nous :

- Prévoir les équipements nécessaires (pneus neige, chaînes) pour éviter de patiner ou de rester bloquer dans les montées.
- Prévoir des temps de déplacements plus longs.
- Limiter l'usage de véhicules autant que possible et préférer la marche à pied.
- Penser à vérifier que les arbres sont élagués au droit de chaque propriété afin d'éviter les chutes de neige ou de branches sur la voie publique ou les trottoirs.
- Vérifier que les haies ne débordent pas sur

l'espace public afin de ne pas faire obstacle au déneigement et obliger les piétons à aller sur la rue.

- Déneiger chaque trottoir situé devant chacune de nos maisons et ne pas attendre que l'employé municipal passe car il ne peut pas être partout à la fois. Il en va de la responsabilité de chacun.
- Ne pas garer son véhicule en dépit du bon sens et ainsi gêner le déneigement.
- Se chauffer de chaussures adaptées afin d'éviter les chutes.

# sécurité



Poursuivant sa politique de sécurisation des piétons, de ralentissement de la vitesse des véhicules, la commune a décidé, sur les conseils du Conseil général et de la gendarmerie nationale associés au projet, d'installer un plateau surélevé ainsi qu'un radar pédagogique. Leur collaboration a permis de définir le meilleur emplacement de ces réalisations.

## Les constats :

En moyenne 670 véhicules entrent dans la commune par le RD 104 avec une grande concentration entre 7 h et 8 h et 16 h et 18 h. Environ 70% de ces véhicules sont en excès de vitesse c'est-à-dire à 60km/h et plus, avec des « pointes » à 85km/h alors que l'on est en agglomération depuis 200m environ (par rapport à l'endroit où le radar de relevés était placé).

Cela signifie que les automobilistes négligent ouvertement le panneau « entrée » de Saône. De plus ils vont rencontrer sur leur passage un rétrécissement à hauteur de la rue du Hameau, puis une zone 30km/h à hauteur de la Médiathèque. Les risques encourus sont grands car des enfants, des personnes âgées et des mamans avec poussettes empruntent les trottoirs bordant le RD, ainsi que des passagers sortant du bus car un arrêt se situe sur cette rue.

Pour ce qui concerne la Grande rue et la pose d'un plateau surélevé, la proximité de l'école maternelle justifie cet ouvrage. En effet aux heures d'entrée et de sortie des classes, de nombreux parents ou

nourrices viennent chercher les enfants à pied. Nous avons été interpellés par des parents qui ont relevé qu'à cet endroit, la vitesse des véhicules est forte malgré le fait qu'une zone 30km/h ait été placée et que la priorité donnée aux piétons n'était pas respectée. Le danger de se faire renverser est grand.

Lors de visites sur le terrain, des élus accompagnés de représentants de la gendarmerie nationale ainsi que de responsables du Service Technique du Conseil général, il nous a été précisé que la justification d'une zone 30km/h doit être liée à des ouvrages indiquant qu'une zone partagée entre piétons et automobiles existe. D'où l'idée d'indiquer par des ouvrages ou de la signalétique l'existence d'une zone à vitesse limitée.

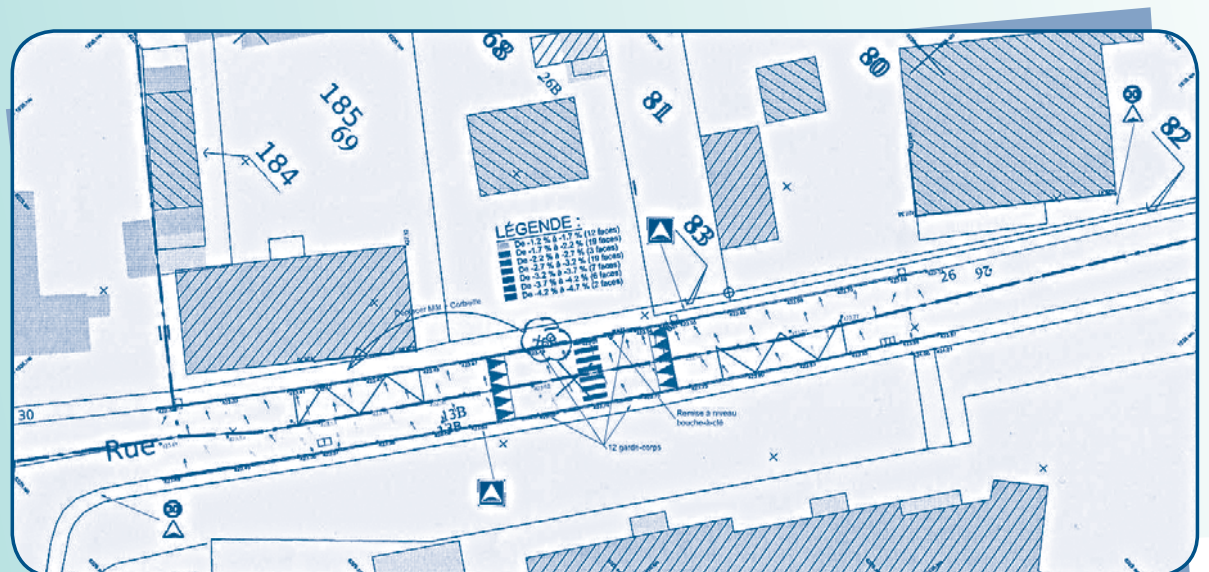
## Solutions envisagées :

### • Plateau surélevé :

Grande rue (RD 246), face à la maternelle. Sa fonction est de casser la vitesse liée à la largeur et à la rectitude de la rue. En amont une écluse permet déjà un premier ralentissement.

### • Radar pédagogique :

rue de l'Etoile (RD 104). Après plusieurs contrôles de vitesse réalisés par le STA pour le compte de la commune, l'idée d'un radar pédagogique s'est imposée. Son installation se fera à l'entrée de Saône dans une zone où les véhicules sont majoritairement en excès de vitesse.



# 11 novembre

## La mémoire, c'est d'abord la reconnaissance.

La date du 11 novembre est la première à avoir fait l'objet d'une loi commémorative. Il s'agit de faire de cette date, la journée nationale du souvenir afin que tous les morts pour la France soient honorés par la France et les Français, tout en conservant les autres journées nationales commémoratives.

Depuis quelques années, les différents travaux sur le thème de la reconnaissance ont finalement abouti au profit de la « quatrième génération du feu » : après celles de 14-18, de 39-40 et de l'Indochine - Algérie, celle des opérations extérieures.

Honorer à sa juste valeur les sacrifices humains consentis aux services de notre pays, c'est désormais officiel. Avec la parution de la loi du 28 février 2012, cette journée n'est pas une journée ordinaire. Certes, c'est le jour où tous les Français rendent hommage aux Poilus de 14-18, mais c'est aussi le jour du souvenir pour tous les soldats morts en opérations extérieures, quasiment dans l'indifférence, au service de la France.

Cette loi prévoit également l'inscription obligatoire des noms des « morts pour la France » sur les monuments aux Morts des communes de

naissance ou de dernière domiciliation du défunt.

Et enfin, l'édification d'un monument commémoratif permettra à la France de rendre un hommage national à ses soldats morts en opérations extérieures. La reconnaissance du pays doit s'appliquer à tous ceux qui sont allés au bout de leur engagement en donnant leur vie pour la patrie.

## Que cette journée contribue à honorer leur mémoire.

### « Un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir » disait le Maréchal Foch.

Toutefois, ces décisions ne doivent pas occulter la cérémonie commémorative du 94<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de 1918.

En ce 11 novembre 2012, c'est par un temps maussade que la population s'est réunie aux côtés des anciens combattants, porte-drapeaux, élus, gendarmes, militaires, sapeurs-pompiers et la Batterie Fanfare devant le monument aux Morts pour rendre hommage au sacrifice de nos poilus pour la défense du territoire national et la récupération de l'Alsace Lorraine. Mais cette date est devenue progressivement la journée nationale d'hommage officiel à tous les morts pour la France, tombés pendant et depuis le premier conflit mondial.

Le discours du Maire, Alain VIENNET, et la lecture respective, par les présidents des associations locales des anciens combattants, du message de la fédération nationale des ACPG-ACTM, Monsieur Jean-Pierre BONJOUR, et du message du ministre délégué auprès du ministre de la défense en charge des anciens combattants, Monsieur Claude HUOT-MARCHAND, ont précédé le moment de recueillement.

Outre le traditionnel appel des morts de la commune, du dépôt de gerbes et du respect de la minute de silence, le Lieutenant-colonel BUTEZ, commandant en second du Groupement de soutien de la base de défense de Besançon, dans un protocole bien réglé, a procédé à la remise de la croix du combattant à Patrick FREYERMUTH, au titre des opérations extérieures au Liban et en ex-Yougoslavie, et, de deux médailles de reconnaissance de la nation à Jean CATTENOZ, avec agrafe Afrique du Nord pour saluer ses 24 mois passés en Algérie et à David JUAREZ avec agrafe opérations extérieures, pour son séjour en Côte d'Ivoire.

**Toutes nos félicitations aux récipiendaires.**



### L'état de service des décorés peut être résumé de la façon suivante.

Très motivé par le métier des armes, Patrick FREYERMUTH sert avec enthousiasme et détermination dans plusieurs formations au cours de ses 35 années de carrière. Originaire de l'arme du Génie, il sert également dans la protection civile à Brignoles. Il retourne à l'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active de Saint-Maixent comme instructeur puis chef de section d'élèves sous-officiers. Il a été appelé à servir au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie à Sarrebourg et à l'Ecole d'application du génie à Angers en qualité d'instructeur. Sa carrière se termine au 19<sup>e</sup> Régiment du Génie à Besançon. Projeté sur plusieurs théâtres d'opérations extérieures, il est fait Chevalier de l'ordre national du mérite et titulaire de la médaille d'outre-mer avec agrafe LIBAN, de la médaille de la défense nationale avec agrafes « Génie » « Forces françaises en Allemagne » et « Missions d'assistance extérieure », de la médaille de reconnaissance de la nation avec agrafe « Opérations extérieures », de la médaille commémorative française avec agrafe « ex-Yougoslavie », de la médaille de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban avec agrafe « 2 » (décernée à 2 reprises), de la médaille de l'OTAN avec agrafe « KOSOVO » et de la médaille de l'OTAN « non article 5 ».

En juillet 1959, Jean CATTENOZ, est appelé à servir dans un régiment d'artillerie à Belfort. Comme de

nombreux jeunes Français, après quelques mois de formation, il se retrouve en Algérie, engagé dans cette guerre de défense du territoire, dans la région de LAGHOUAT, zone Est Saharien. Affecté au 13<sup>e</sup> régiment d'artillerie et nommé sous-officier pendant son séjour, il est blessé au cours d'une opération. De retour en métropole au mois d'octobre 1961, il est titulaire de la médaille militaire, de la croix de la valeur militaire, de la croix du combattant et de la médaille commémorative avec agrafe « Algérie ».

Au cours de sa formation professionnelle, David JUAREZ est orienté comme conseiller commercial. Mais, c'est le métier des armes qui l'attire tant cette activité lui paraît faite d'aventures et d'horizons lointains. Dès sa participation à la journée d'appel de préparation à la Défense, il s'inscrit dans l'unité de réserve opérationnelle au sein du 19<sup>e</sup> régiment du Génie à Besançon. Pendant ses périodes de vacances scolaires, il participe notamment à plusieurs missions de sécurité intérieure du type VIGIPIRATE, à Paris et à Lille. Engagé en 2008 au régiment d'infanterie chars de marine à POITIERS, il est projeté sur deux théâtres d'opérations extérieures. Il est titulaire de la médaille d'outre-mer avec agrafe « République de Côte d'Ivoire », de la médaille de bronze de la Défense nationale avec agrafes « troupes de marine » et « missions d'assistance extérieure », de la médaille de bronze des services militaires volontaires, de la médaille commémorative fran-

çaise avec agrafe « ex-Yougoslavie » ainsi que de la médaille de l'OTAN « non article 5 ».

Pour clore la cérémonie, les autorités et l'assistance, précédées de la Batterie Fanfare, des drapeaux et du piquet d'honneur, se sont rendues en cortège à la salle Guinemand, pour partager le vin d'honneur offert par la municipalité. Le 11 Novembre restera le jour où la France se souviendra du sacrifice de ses soldats, envers qui la Nation doit exprimer sa reconnaissance.



# FAITS DIVERS - COUP DE GUEULE



Les enfants participant aux mercredis loisirs ont fabriqué un mercredi d'octobre, deux épouvantails grandeur nature. Ils ont découpé et cousu des vêtements, trouvé des chapeaux...

Ces épouvantails ont ensuite été installés près du jardinet de l'Outo.

Malheureusement, l'incivilité, le vandalisme, le non-respect du travail d'autrui, sont passés par là et depuis début novembre, les épouvantails se retrouvent arrachés de leurs supports, couchés par terre, privés de chapeau et, summum de l'élégance, souillés de déjections !!!

L'hôtel à insectes, installé également vers le jardinet, avait été l'objet lui aussi de faits similaires (toit abîmé, paille enlevée, etc...).

Merci donc à celles et ceux qui ont participé à ce courageux vandalisme gratuit, qui atteint les enfants, et qui bien entendu restera impuni, puisque anonyme.

Enfants et animateurs sont déçus et écœurés par ces faits.

Devant la recrudescence des actes d'incivilité de toute sorte qui vont :

- du stationnement sauvage des voitures sur les trottoirs,
- à la vitesse élevée de certains véhicules dans le village,
- la destruction de biens publics (balais routes, tags, intrusion dans les bâtiments communaux, destruction des décorations florales),

et à ces actes décrits ci-dessus, les élus sont inquiets.

Si nous y réfléchissons un instant, tous ces actes reflètent le mépris, le non-respect des règles, des règlements, un sentiment arrogant d'être au-dessus de tout cela.

Nous avons la chance de vivre en démocratie et de pouvoir nous exprimer librement. Nous avons le droit de ne pas être d'accord, mais au moins exprimons nos désaccords avec des mots en

nous adressant aux bons interlocuteurs et non avec des actes qui pénalisent la collectivité dans son ensemble.

Impuissants, les élus ne peuvent que tenter de remédier au coup par coup à ces conduites qui manifestent toutes la même désinvolture vis-à-vis des autres, le même mépris.

***Vivons-nous encore en société, en société civilisée ?***

***La municipalité***



## restauration scolaire : le compostage

**Un des objectifs poursuivis à la restauration scolaire, en plus de nourrir les enfants, est de leur apprendre à diversifier la nourriture et à goûter aux différents plats qui leur sont proposés.**

Nous connaissons leurs goûts et savons bien que certains aliments leur plaisent moins que d'autres. Afin d'éviter au maximum le gaspillage de nourriture, nous commandons les quantités de plats nécessaires et suffisantes. Néanmoins, nous avons des déchets, que nous compostons.

Afin d'améliorer la qualité de ce compost, nous avons demandé l'appui du SYBERT, et une formation sur le compostage a été dispensée aux animateurs et aux enfants jeudi 22 novembre à l'Outo.

Après une visite du site, une rencontre a eu lieu avec les animateurs du centre de loisirs qui étaient tous présents sur les lieux à 10h30, ainsi que deux employés municipaux impliqués dans ce processus de compostage. Une information très complète leur a été apportée sur les

déchets à composter, et ceux à ne pas mettre pour réussir un bon compost et réduire considérablement les déchets.

Le formateur du SYBERT, Monsieur Gwenaël Martin, était également présent pendant le déjeuner et a pu échanger avec les enfants. Des fiches explicatives étaient posées sur les tables pour montrer ce qu'il fallait composter ou non.

**Nous compostons nos déchets depuis longtemps, mais grâce à cette formation, le compostage sera plus efficace.**

# Le Centre Communal d'Action Sociale

Composé d'élus et de personnes représentatives d'associations, le CCAS reçoit les personnes en difficultés, qu'elles soient financières, ou autres.

Il travaille en étroite collaboration avec le Centre médico-social et le secours catholique. Il est en lien également avec Interméd et ADS, dont les permanences à Saône à l'ancien secrétariat de mairie pour Interméd et dans les locaux de l'ADMR, rue de la Croix de Mission, pour ADS, sont annoncées chaque mois dans Info Saône.

Des bons d'urgence alimentaires peuvent être attribués par le CCAS, ainsi que des coupons Ginko, dans certaines conditions.

Pour tout rendez-vous contactez  
Mme Dominique Peyrard au 03 81 55 71 31



Depuis 3 ans, le CCAS organise en partenariat avec l'ANCV un séjour « seniors en vacances » à l'automne :

**2010** : 22 participants à Vic-sur-Cère dans le Cantal

**2011** : 45 participants à Montgenèvre dans les Hautes Alpes

**2012** : 48 participants à Meschers-sur-Gironde en Charente Maritime.

**Un quart des participants est parti 3 fois. Chaque année, le groupe revient enchanté et prêt à repartir :**

« Cette année encore, et pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, le CCAS de Saône, en collaboration avec l'ANCV a permis à 48 seniors de Saône de séjourner durant 1 semaine (du 8 au 15/9) à Meschers-sur-Gironde en Charente Maritime.

Un programme riche et varié était proposé, agrémenté de soirées à thèmes (tel que karaoké, loto, jeux de cartes, soirée dansante, tournoi de pétanque) tournoi qui fut brillamment remporté par l'équipe des Saônois !!!!

Parmi les sorties programmées et effectuées, le groupe de joyeux retraités a pu visiter entre autres :

- **Royan** et sa cathédrale Notre Dame (en béton armé), son marché coloré.
- Les grottes de **Matata**, cité troglodyte dans les falaises blanches de **Meschers**.
- Le site gallo-romain du moulin du **Fa à Barzan**.
- L'un des « plus beaux villages de France » : **Talmont** (avec ses roses trémières) et son église romane **Sainte Radegonde**.
- **L'Île d'Oléron** avec le **phare de Chassiron** et la vue sur les cabanes à huîtres.

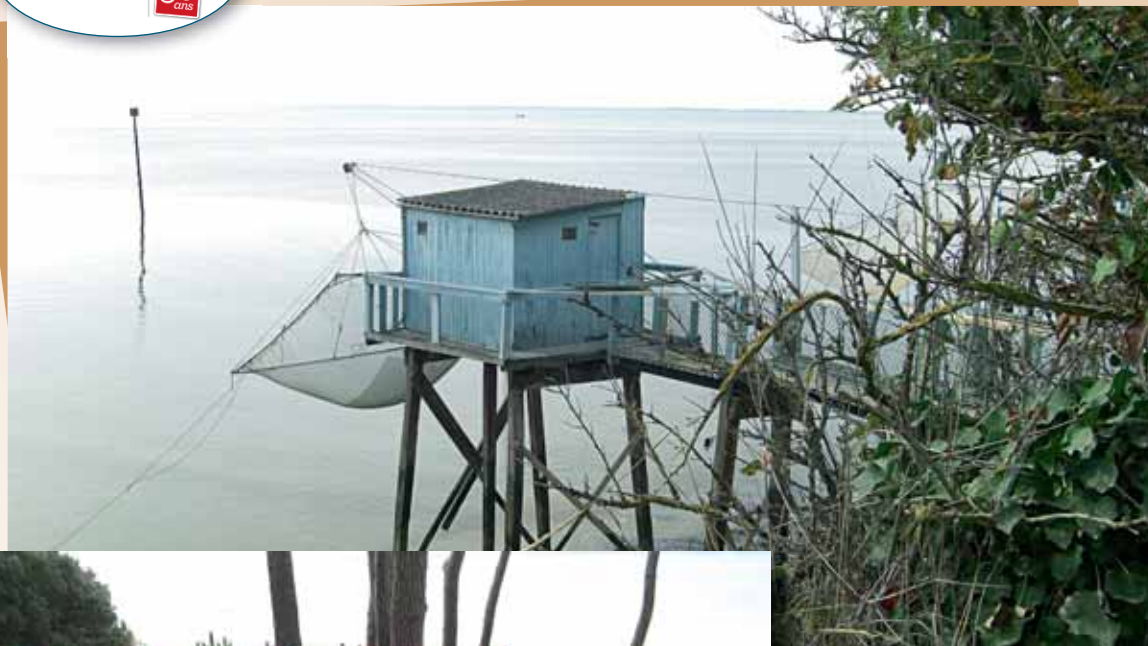
Tout cela bien sûr, agrémenté de dégustation de Pineau et d'huîtres de Marennes.

Le soleil qui fut présent tout au long de ce séjour a même donné l'envie à certains de profiter de l'eau limpide de l'estuaire et du sable fin.

Le programme qui avait été concocté n'a guère laissé le temps de flemmarder dans les « charentaises ».

Les 48 retraités ravis et reconnaissants pensent déjà au séjour de 2013. »

**Le CCAS est à la recherche d'un lieu pour la 4<sup>e</sup> édition, séjour qui aura lieu à l'automne 2013.**



# Historique des jumelages



## Contexte

Les jumelages se sont développés peu après 1945.

Impulsés lors de la conférence qui s'est tenue à Paris les 21 et 22 janvier 1963, entre la République Fédérale d'Allemagne et la République Française, le traité de l'Élysée a été signé au palais de l'Élysée le 22 janvier 1963 par le chancelier allemand

Konrad Adenauer et le président français Charles de Gaulle. Il marque surtout le début de la réconciliation des « ennemis héréditaires » et fixe les objectifs d'une coopération accrue entre les deux États dans les domaines des relations internationales, de la défense et de l'éducation.

Ce traité qui se traduira par le rapprochement entre nos deux pays est devenu un exemple pour la création d'une Europe

unie. Il est aussi un symbole et un héritage fort car il est celui de la paix et de l'unité. Maires et citoyens étaient déterminés à ce que plus jamais l'Europe ne soit déchirée par la guerre.

Tout naturellement, les relations entre Saône et Heckendalheim, largement inspirées de cette volonté de coopération et d'amitié, ont abouti à la signature du serment du jumelage, le 21 novembre 1970.

## Historique du jumelage avec Heckendalheim



HECKENDALHEIM



Du côté français, au début, ce fut le concept pédagogique idéal pour l'amélioration de l'apprentissage de la langue allemande.

Depuis 1968, le Professeur Dr. Hubertus Rohde, maire d'Heckendalheim, voulait faire de ce rapprochement franco-allemand, une orientation vers l'intégration européenne.

Par l'intermédiaire de Madame Maria Schweizer, à l'époque présidente de la commission politico-culturelle au parlement du Saarland, un contact fut établi entre le Professeur Dr. Rohde et un représentant de la Municipalité de Saône, Auguste Lischka.

Le 11 mai 1970, une délégation de Saône fut invitée, pour l'inauguration, le 5 juin 1970, de « La maison commune villageoise » d'Heckendalheim.

Auguste Lischka, heureux de cette invitation, répondit favorablement le 24 mai 1970. Il tint un discours lors de cette inauguration.

**A partir de là, les relations se développèrent rapidement.**

Aux archives de la commune de Saône, dans un extrait de délibération de la séance du Conseil Municipal en date du 23 octobre 1970, on peut y lire : « Le maire fait part au Conseil municipal du bon accueil dont a été l'objet la délégation qui s'est rendue au village d'Heckendalheim en Sarre, en mai dernier. Cette visite faisait suite aux diverses rencontres qui avaient eu lieu à Saône avec les autorités de ce bourg et les représentants de l'éducation nationale

allemande, très intéressés par les méthodes d'enseignement de la langue allemande aux écoles primaires de Saône.

La commune d'Heckendalheim envisagerait avec plaisir le jumelage avec Saône. L'exposé du maire



Auguste Lischka (à gauche) en présence de Ludwig Dier.

entendu, le Conseil municipal décide le jumelage avec Heckendalheim et charge le Maire d'effectuer à cet effet toutes les démarches nécessaires. Saône recevra la délégation allemande le 21 novembre 1970, ainsi délibéré. »

Le 21 novembre 1970, une délégation composée du Professeur Rodhe, Gustav Ansel et Friedbert Münster séjourna à Saône pour l'inauguration d'une école. Ce fut à cette occasion que l'amitié entre nos deux communes s'est traduite par la signature du serment du jumelage, le 21 novembre 1970, par Monsieur Maurice Maire, maire de Saône et son homologue de Heckendalheim, Hubertus Rohde, ami d'Auguste Lischka, à l'époque adjoint au maire de Saône, avec pour but de faire des échanges à tous les niveaux.

Le Conseil municipal d'Heckendalheim a, dans

sa séance du 19 décembre 1974, voté à l'unanimité ce traité d'amitié. Les membres présents à cette séance étaient : Hubertus Rohde en qualité de maire, ses adjoints Gustav Ansel et Friedbert Münster, Ludwig Dier, Willibald Fuchs, Werner Hepp, Walter Hoffmann, Helmut Walle et Otto Walle.

Les années suivantes, des plaques de jumelage ont été installées dans les deux cités pour rappeler cet événement.

Les premiers échanges ont été effectués entre les classes de l'école primaire d'Heckendalheim et de Saône.

Le Directeur Marcel Walter, conseiller municipal d'Heckendalheim depuis 1974, s'était engagé pour un partenariat au niveau scolaire.

Il était bien connu à Saône et sa gentillesse eut un effet positif sur ces échanges. De nombreux écoliers ont pu lier contact avec leurs homologues, apprendre la langue du village hôte et découvrir nos régions respectives.



## SERMENT DE JUMELAGE

**Nous Naïres**  
 Librement désignés par le suffrage de nos concitoyens,  
 Certain de répondre aux aspirations profondes  
 et au besoin réel des populations avec lesquelles  
 nous entretenons des relations quotidiennes, et  
 dont nous avons le charge de gérer les intérêts  
 les plus directs,  
 Sachant que civilisation occidentale a trouvé son  
 berceau dans nos anciennes communes et que  
 l'esprit de liberté s'est d'abord incarné dans les franchises  
 qu'elles nous ont conquises au prix d'un long effort,  
 Considérant que l'œuvre de l'histoire doit se poursui-  
 vre dans un angle élargi, mais que ce monde  
 ne sera vraiment humain que dans la mesure où  
 les hommes vivront libres dans des cités libres,  
**EN CE JOUR NOUS PRENONS**  
**UN ENGAGEMENT SOLENNEL :**  
 de maintenir des liens permanents entre les deux  
 communes, de faciliter en tous  
 domaines les échanges entre leurs habitants pour  
 développer par une meilleure compréhension mutuelle  
 le sentiment vivant de la fraternité européenne,  
 de conjuguer nos efforts afin d'aider dans la  
 pleine mesure de nos moyens au succès de cette  
 nécessaire entreprise de paix et de prospérité :

### L'UNITÉ EUROPÉENNE

Le MAIRE  
 de SAÔNE

SAÔNE

MAIRE MAIRE

## VERBRÜDERUNGSEID

Wir, die durch freie Wahl unserer Mitbürger  
 gewählten Bürgermeister,  
 In der Gewissheit den höchsten Bestrebungen und  
 den wahren Bedürfnissen der Bevölkerung mit  
 der wir in täglicher Beziehung stehen und deren  
 Interessen wir zu wahren haben, zu entsprechen,  
 In dem Bewußtsein, daß die menschliche Kultur  
 ihre Wiege in unseren alten Gemeinden hatte und  
 daß der Geist der Freiheit zunächst in den  
 "Freimachungsurkunden" geschrieben stand,  
 die wir nach langem Bestreben erlangen konnten,  
 In Anbetracht der Notwendigkeit, das Werk der  
 Geschichte in einer erweiterten Welt fortzusetzen,  
 daß aber diese Welt nur wahrhaft menschlich ist,  
 wenn Menschen frei in freien Städten leben können,  
**VERPFLICHTEN UNS**  
**UND HEUTZUTAG FEIERLICH :**  
 die ständigen Bande zwischen den Städtever-  
 waltungen unserer beiden Gemeinden zu bewahren  
 auf allen Gebieten den Austausch ihrer Einwoh-  
 ner zu unterstützen und durch eine bessere  
 gegenseitige Verständigung das wahre Gefühl  
 der europäischen Brüderlichkeit zu fördern,  
 Unsere Bestrebungen zu vereinigen, um mit  
 allem uns zur Verfügung stehenden Mitteln  
 zum Erfolg dieses notwendigen Werkes des  
 Friedens und des Wohlstandes beizutragen.  
**ZUR EUROPÄISCHEN EINIGKEIT**  
 21 NOVEMBER 1970

DER BÜRGERMEISTER  
 VON HECKENDALHEIM

H. P. HUBERT RÜNDLE

Traité d'amitié voté à l'unanimité par le Conseil municipal d'Heckendalheim dans sa séance du 19 décembre 1974.

Il y eut également des échanges entre le collège d'Ommersheim, village de la communauté d'agglomération de Mandelbachtal, et celui de Saône. Rudi Kastel, proviseur du collège d'Ommersheim, les professeurs Berthold Jochum, Rolf Gatz, Manfred Göppel, Gabrielle Meyer et le couple Heide et Rainer Barth, renouvelèrent les échanges pendant des années.

A la même époque, plusieurs contacts ont été établis entre familles des deux villages. La barrière linguistique n'est pas vraiment un obstacle.

Les gestes et les mimiques remplacent grammair et vocabulaire défailants. Des relations personnelles s'établissent. Des contacts sont pris, d'autres échanges se mettent en place. Des rencontres de part et d'autres ont eu lieu à l'occasion de manifestations familiales. C'est alors que des liens d'amitié vivent le jour et furent entretenus de générations en générations.

A l'échelle officielle, en octobre 1983, et sur invitation de Ludwig Dier, conseiller municipal d'Heckendalheim, ce jumelage connut une

intensification avec la visite du Conseil municipal de Saône.

L'annonce de la disparition d'Auguste Lischka en mai 1984, a été accueillie avec une profonde tristesse par les habitants d'Heckendalheim. Initiateur de ce jumelage et homme très engagé, il restera toujours dans les mémoires.

Des relations s'établissent aussi avec d'autres associations. En mai 1985, ce sont les Sauteurs-pompiers de Saône qui furent invités. Les contacts se multiplient, s'intensifient et se diversifient. Les années suivantes, d'autres échanges eurent lieu. Des rencontres sportives, musicales et entre jeunes, furent programmées.

Ce jumelage avec Heckendalheim qui pouvait paraître comme un mystère dans les années 1970, a su surmonter tous les obstacles et difficultés pour atteindre son but.

La promesse faite par les deux maires, à savoir faire de ce jumelage un échange à tous les niveaux entre les habitants des deux communes, de promouvoir l'œuvre de paix et de bien-être pour l'unité Européenne, s'est réalisée.

*Le jumelage liant les communes de Saône et d'Heckendalheim est le témoignage éloquent, d'une fidélité profonde.*

La délégation saônoise à Heckendalheim



Le directeur des écoles Marcel Walter



# Un beau projet en perspective...

Suite au succès rencontré en mai 2012 lors de la soirée des élèves et après une brillante participation à « SaônoritéS » le mois suivant, les responsables de la Batterie Fanfare ont décidé de monter un conte musical pour chorale et orchestre de batterie fanfare.

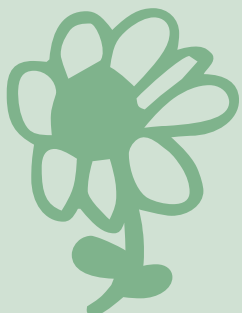
Après maintes recherches, le choix s'est porté sur « Les trois cheveux

d'or de l'ogre », composé par Marion Bannwarth et Vincent Morinière (d'après le conte de GRIMM).

Pour mener à bien ce projet, un partenariat avec la chorale du collège et les élèves de l'école de musique de la Batterie Fanfare a été mis sur pied.

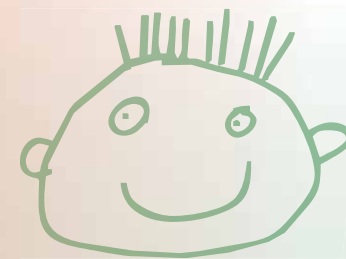
*Vous pourrez apprécier le résultat de ce travail les 8 et 9 juin 2013 à l'Espace du Marais.*

***Venez nombreux !***





# Périscolaire, accueil de loisirs, mercredis loisirs



La rentrée 2012/2013 a vu un nombre important d'enfants inscrits au périscolaire, en particulier à la restauration scolaire.

Les mercredis loisirs, dont le programme mensuel est annoncé sur les 3 sites scolaires, à l'Outo, et dans Info Saône ont un grand succès.

L'accompagnement aux devoirs a repris mi-septembre avec de nouveaux bénévoles qui ont rejoint l'équipe.

« Lire et faire lire » fonctionne tous les lundis entre 11h30 et 13h30 à l'école élémentaire, mais également le mardi et le jeudi pour les petits à l'école maternelle. Cette action est menée en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement et implique des personnes retraitées bénévoles qui souhaitent s'investir avec des enfants.

**Un grand merci à tous les bénévoles qui s'investissent dans ces activités.**

L'accueil de loisirs de Toussaint du 29 au 31 octobre 2012 a permis aux enfants de pratiquer des activités diversifiées autour du travail du bois (visite chez un sculpteur, intervention de la LPO).

## Plantation d'arbres mercredi 28 novembre :

Le partenariat avec l'ACCA a été renouvelé : les enfants ont participé à une plantation d'arbres comme cela avait déjà été le cas l'an dernier : une demi-journée en plein air et des contacts enrichissants avec des adultes qui ont permis aux enfants d'apprendre de façon ludique et appliquée beaucoup de notions sur la nature. 40 arbres ont ainsi été plantés le long du Marais. Enfants et adultes se sont ensuite retrouvés pour une collation offerte par les chasseurs, et bien méritée !



# Association AGMS

## Rallye Raid'humanitaire



Comme chaque année, l'association AGMS participe à un rallye raid avec une action humanitaire.

En 2012, notre équipe a participé au rallye international du Maroc du 14 au 20 octobre. Cette participation humanitaire a permis d'apporter environ une tonne de matériel pour deux associations : l'Association Marocaine d'aide à l'enfant et à la famille et l'Association des handicapés de Zagora. Voici quelques objets qui ont été apportés : 3 fauteuils roulants électriques, 3 fauteuils roulants manuels ainsi que du matériel scolaire et d'autres accessoires (vélos, matériel informatique, matériel médical, vêtements, maillots et shorts de football...).

L'association est très satisfaite du résultat. Ses représentants sont arrivés 35<sup>e</sup> sur

70 voitures/camions ayant pris le départ et 5<sup>e</sup> sur 14 dans la catégorie T2.

Cela a été un grand plaisir pour l'AGMS d'avoir pu contribuer à cette action, d'avoir pu rendre autonomes des handicapés physiques gravement atteints.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site internet : [www.agms-rallyeraid.fr](http://www.agms-rallyeraid.fr)



## Un fauteuil roulant pour la maison de retraite



L'association des anciens prisonniers de guerre (ACPG et C-A-T-M) remet régulièrement des fauteuils roulants à la maison de retraite. C'est ainsi que le 18 juillet dernier, en présence de M<sup>me</sup> Krummenacher (directrice de l'établissement), de Dominique Peyrard (adjointe au maire de Saône), Monsieur Jean-Pierre Bonjour (président), accompagné de membres de son association, a remis un fauteuil à l'un des résidents de la maison de retraite de Saône.

L'ensemble des participants ont ensuite apprécié le goûter !



# 2013

## Jours de collecte JEUDI des déchets ménagers

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
M 1 féjé	V 1	V 1 9	L 1 féjé	M 1 féjé	S 1
M 2	S 2 5	S 2	M 2	J 2	D 2
J 3	D 3	D 3	M 3	V 3 18	L 3
V 4	L 4	L 4	J 4	S 4	M 4
S 5 1	M 5	M 5	V 5 14	D 5	M 5
D 6	M 6	M 6	S 6	L 6	J 6
L 7	J 7	J 7	D 7	M 7	V 7 23
M 8	V 8	V 8 10	L 8	M 8 féjé	S 8
M 9	S 9 6	S 9	M 9	J 9 féjé	D 9
J 10	D 10	D 10	M 10	V 10 19	L 10
V 11	L 11	L 11	J 11	S 11	M 11
S 12 2	M 12	M 12	V 12 15	D 12	M 12
D 13	M 13	M 13	S 13	L 13	J 13
L 14	J 14	J 14	D 14	M 14	V 14 24
M 15	V 15	V 15 11	L 15	M 15	S 15
M 16	S 16 7	S 16	M 16	J 16 20	D 16
J 17	D 17	D 17	M 17	V 17	L 17
V 18	L 18	L 18	J 18	S 18	M 18
S 19 3	M 19	M 19	V 19 16	D 19	M 19
D 20	M 20	M 20	S 20	L 20 féjé	J 20
L 21	J 21	J 21	D 21	M 21	V 21 25
M 22	V 22	V 22 12	L 22	M 22	S 22
M 23	S 23 8	S 23	M 23	J 23	D 23
J 24	D 24	D 24	M 24	V 24 21	L 24
V 25	L 25	L 25	J 25	S 25	M 25
S 26 4	M 26	M 26	V 26 17	D 26	M 26
D 27	M 27	M 27	S 27	L 27	J 27
L 28	J 28	J 28	D 28	M 28	V 28 26
M 29	V 29 13	V 29	L 29	M 29	S 29
M 30	S 30	S 30	M 30	J 30	D 30
J 31	D 31	D 31	M 30	V 31 22	

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER
L 1	J 1	D 1	M 1	V 1 féjé	D 1	M 1 féjé
M 2	V 2 31	L 2	M 2	S 2 44	L 2	J 2
M 3	S 3	M 3	J 3	D 3	M 3	V 3 1
J 4	D 4	M 4	V 4 40	L 4	M 4	S 4
V 5 27	L 5	J 5	S 5	M 5	J 5	D 5
S 6	M 6	V 6 36	D 6	M 6	V 6 49	L 6
D 7	M 7	S 7	L 7	J 7	S 7	M 7
L 8	J 8	D 8	M 8	V 8 45	D 8	M 8
M 9	V 9 32	L 9	M 9	S 9	L 9	J 9
M 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10 2
J 11	D 11	M 11	V 11 41	L 11 féjé	M 11	S 11
V 12 28	L 12	J 12	S 12	M 12	J 12	D 12
S 13	M 13	V 13 37	D 13	M 13	V 13 50	L 13
D 14	M 14	S 14	L 14	J 14	S 14	M 14
L 15	J 15 féjé	D 15	M 15	V 15 46	D 15	M 15
M 16	V 16 33	L 16	M 16	S 16	L 16	J 16
M 17	S 17	M 17	J 17	D 17	M 17	V 17 3
J 18	D 18	M 18	V 18 42	L 18	M 18	S 18
V 19 29	L 19	J 19	S 19	M 19	J 19	D 19
S 20	M 20	V 20 38	D 20	M 20	V 20 51	L 20
D 21	M 21	S 21	L 21	J 21	S 21	M 21
L 22	J 22	D 22	M 22	V 22 47	D 22	M 22
M 23	V 23 34	L 23	M 23	S 23	L 23	J 23
M 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24 4
J 25	D 25	M 25	V 25 43	L 25	M 25 féjé	S 25
V 26 30	L 26	J 26	S 26	M 26	J 26	D 26
S 27	M 27	V 27 39	D 27	M 27	V 27 52	L 27
D 28	M 28	S 28	L 28	J 28	S 28	M 28
L 29	J 29	D 29	M 29	V 29 48	D 29	M 29
M 30	V 30 35	L 30	M 30	S 30	L 30	J 30
M 31	S 31	J 31	J 31		M 31	V 31 5

### Pour bien recycler, il faut bien trier



AVEC LES BOUCHONS

**Bouteilles, bidons et flacons en plastique**  
(y compris bouteille d'huile alimentaire, ketchup...)



**Cartons, cartonnettes et briques alimentaires**



**Papiers, journaux, magazines, prospectus**



**Emballages métalliques**  
(boîtes de conserves, aérosols, canettes de boissons, bidons de sirop, barquettes en aluminium...)



**EN VRAC**  
(pas dans un sac)

BAC déchets recyclables

- Les emballages doivent être vides et égouttés
- Inutile de les laver



Pots et bocaux

Bouteilles et canettes

→ **Emballages en verre à recycler**



**Horaires :** début des collectes à 4h30.

**Déchets résiduels :** collecte hebdomadaire.

**Déchets recyclables :** collecte toutes les deux semaines (semaine impaire).

**Jour féjé :** au cours des semaines comportant un jour féjé, les collectes prévues sont reportées au lendemain du jour habituel. (À partir du jour féjé, décalage de 24 h des collectes prévues jusqu'au samedi). Le service reprend normalement la semaine suivante.



**N°Vert 0 800 800 674** Appel gratuit depuis un poste fixe  
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30



## Plus De 1000 personnes à l'exposition Du mois D'octobre à la médiathèque De Saône

*Non, ce n'est pas un mensonge !  
... ou presque pas !*

En effet, en octobre ont été présentés deux extraordinaires rouleaux chinois de peinture sur soie, longs de 7 mètres, présentant une cité de l'époque des Song (1125). Dans cette ville, une myriade de minuscules personnages affairés, s'interpellant, circulant en tous sens. Plus de mille, peints à la pointe du pinceau avec une minutie sidérante. Les visiteurs ont été nombreux (et là, véritablement, il s'agit d'une réalité !) à s'étonner et s'émerveiller de cette scène, autant pour les mille détails de la vie des Chinois de cette période reculée (notre Moyen âge) que pour le raffinement du travail.

Contrastant avec l'agitation fébrile de cette ville, les sculptures de Viviane Litzler ont imprimé une atmosphère de paix silencieuse dans l'Outo, durant tout le mois de septembre. Un modelage très sensible, attentif tout autant au détail infime d'un pied, d'une main, qu'à la douceur de la pose d'ensemble. Un rythme nuancé généré par le travail de la série. Une force paisible, rayonnante. Viviane Litzler nous a permis de savourer toute la vivacité du sentiment d'Existence, toute la poésie des temps simples qui scandent inlassablement notre vie.

Le mois de novembre a encore ouvert d'autres perspectives. D'autres matériaux (l'acier), d'autres formes (les entrelacs de courbes abstraites), d'autres modes de production (la puissance de la machine capable de fléchir les épaisses feuilles de métal). Croisant des univers personnels aussi divers que l'émotion du corps éprouvant l'espace architectural, la vibration subtile du geste calligraphique qui insuffle du sens dans un signe, l'émoi que procure l'expérience du vide, Odile Vuillemin a incarné ses sensations dans des sculptures métalliques étonnamment sensibles, raffinées, puissantes.

La médiathèque poursuit depuis maintenant six ans son ouverture sur le monde des arts plastiques, construisant patiemment pour les lecteurs qui la fréquentent de longue date une collection d'expériences sensibles de grande diversité, de haute qualité, vivifiante, nourrissante. Et la malice du titre de cette page n'est pas si loin de se réaliser : hormis les lecteurs, viennent maintenant à l'Outo des visiteurs de plus en plus nombreux, de plus en plus divers, se déplaçant spécialement pour ces expositions, venant de la large périphérie.



### Saône, votre commune > bulletin d'informations communales

Mairie : 26 rue de la Mairie - 25660 Saône - Tél. 03 81 55 71 31 - Fax 03 81 55 89 58 - [www.saone.fr](http://www.saone.fr) - Mail : [mairie.saone@wanadoo.fr](mailto:mairie.saone@wanadoo.fr)  
Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 15h à 16h45 ; le samedi de 9h à 11h45.



Directeur de la publication : Alain Viennet. Responsable de la communication : Nicole Filsjean.

Ont participé à la rédaction de ce numéro : M. Billot, C. Bobillier, G. Contoz, P. Delcey, P. Di Benedetto, T. Fève, J-L. Filsjean, M. Goguel, E. Juarez, J. Kolly, P. Lantuejoul, C. Mathevon, G. Paris, B. Pernet, D. Peyrard, P. Peyrard, V. Tissot, Atelier du Triangle - R. Benoît, Maisons Contoz.

Conception, réalisation et impression : SIMON Graphic - 25290 Ornans - Tél. 03 81 62 20 96  
Imprimé sur papier 100% recyclé - Dépôt légal : janvier 2013 - Édité à 1550 exemplaires.

